

Objet de la délibération

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES**

N° DEL-2023-0338

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance Publique du
12 décembre 2023**

Suite à la convocation du 5 décembre 2023, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CERES, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Guy GASAN, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Sylvie IZAGUIRRE, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Patrick LE GUENNEC, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Gaëlle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Estelle MORIO, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Céline OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Solene PERON, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Anne-Valerie RODRIGUES, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cécile BESNARD donne pouvoir à Stéphane DANIEL, Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Jean-Michel BONHOMME donne pouvoir à Nathalie PERRIN, Christian CARTON donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Véronique GARIDO donne pouvoir à Laurent DUVAL, Maurice LECHARD donne pouvoir à Armelle NICOLAS, Rose MORELLEC donne pouvoir à Maurice PERON, Patricia QUERO-RUEN donne pouvoir à Ronan LOAS, Roger THOMAZO donne pouvoir à Daniel MARTIN, Arnel TONNERRE donne pouvoir à Maria COLAS

Absente :

Aurélien MARTORELL

Fanny GRALL et Gaël BRIAND sont désignés secrétaires de séance.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public au siège de Lorient agglomération dans les 15 jours suivant la tenue du débat au conseil communautaire et sera transmis aux maires des communes membres dans ce même délai de 15 jours.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 du budget principal et des budgets annexes ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Ressources, finances et administration générale,

Vu l'avis du Bureau,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2024 du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat des orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité par 71 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Florence LOPEZ-LE GOFF

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Afin de faciliter la lecture de ces orientations budgétaires 2024, voici les grandes actions de Lorient Agglomération selon chaque axe du Projet de Territoire.

Dans la droite ligne de 2023, l'Agglomération renforcera son action au service des habitants, des entreprises, de l'équilibre entre les communes avec une politique volontaire d'investissements.

AXE 1 : Vivre ensemble

Vivre ensemble, c'est permettre aux habitants du territoire de bien se loger, de bien manger, d'être en bonne santé, de profiter d'une offre culturelle, sportive et événementielle étoffée pour tous les publics et sur tout le territoire.

Le logement fait partie des préoccupations prioritaires des ménages et est l'une des grandes priorités du projet de territoire de Lorient Agglomération. Dans un contexte de raréfaction du foncier, d'envolée des prix de transition climatique et de forte hausse de la demande locative, permettre aux habitants de concevoir leur projet de vie sur le territoire est un enjeu majeur. En ce sens le maître-mot de l'action de Lorient Agglomération comme cheffe de file de la politique de l'habitat est de permettre à nos administrés : d'habiter mieux, partout et à prix juste.

Conscients des défis environnementaux et écologiques, la sobriété est le fil rouge de la politique de l'habitat 2024-2029 et de son document cadre le Plan Local de L'Habitat.

Une place importante est donnée à la rénovation du parc immobilier existant pour le faire évoluer en fonction des besoins et des modes de vie, le rendre compétitif sur le plan énergétique. L'effort sur les quartiers prioritaires sera maintenu et les outils permettant également d'agir en faveur du parc privé et des copropriétés.

Le PLH 2024-2029, c'est un engagement de 46,2 M d'investissement ; il est en hausse de 33% soit environ 7,7 millions par an au lieu de 5, 8 millions par an sur le PLH précédent.

L'année 2024 portera très concrètement l'engagement du Contrat Local de Santé de Lorient Agglomération et ce, en lien avec CCBBO suite à la mise en place d'une convention de partenariat. Il sera constitué d'un diagnostic élaboré avec l'ensemble des partenaires pour identifier les spécificités du territoire ainsi que les besoins et attentes de la population en matière de santé, d'axes stratégiques fondés sur les besoins des habitants au regard des thématiques identifiées comme prioritaires dans le diagnostic santé et dans le projet régional de santé puis d'un programme d'actions opérationnel et transversal limité à 25 actions.

L'intérêt à « agir ensemble » dans un objectif commun constitue le socle de la démarche du CLS à laquelle seront associés les habitants, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

La culture, le sport constituent aussi des éléments importants du vivre ensemble ; en 2023, l'association des musiques d'aujourd'hui au pays de Lorient (MAPL) exploitant de la salle de l'hydrophone, haut lieu des musiques actuelles du territoire, a bénéficié d'une aide exceptionnelle de Lorient Agglomération pour faire face à d'importantes difficultés financières. Elle devra démontrer en 2024 sa capacité à retrouver le chemin de l'équilibre financier, tout en proposant une offre culturelle de qualité aux habitants.

En 2024, un nouveau contrat de concession devra être mis en œuvre pour l'exploitation de la patinoire du Scorff à Lanester.

Ce sera également la 1ère année de mise en œuvre de trois nouveaux contrats de concession pour les équipements muséographiques, pour les équipements nautiques et enfin les équipements événementiels (parc des expositions et salle K2). Concernant les équipements muséographiques, le

projet de Cité des Moussaillons à la Cité de la Voile devrait aboutir en 2024 (le montant global des travaux débutés en 2023, s'élèvera à 2,6M€ HT).

Lorient agglomération renforcera son soutien à la langue bretonne avec l'objectif de mettre en œuvre le niveau 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg et lancera une réflexion pour la création future d'une Ti Ar Vro, maison de la culture bretonne.

Lorient agglomération a poursuivi sa politique de partenariat financier d'événements culturels sur le territoire, en soutenant à la fois des événements d'ampleur, marqueurs de territoire comme le FIL, la deuxième édition de la Lorient Océans, tout comme des événements ou partenaires plus locaux à rayonnement intercommunal.

Dans le domaine sportif, les partenariats se poursuivent en 2023 et 2024 et Lorient Agglomération maintiendra son niveau de soutien aux événements du territoire ainsi qu'auprès des grands clubs, emblèmes du territoire (FCL, CEP Basket, Garde Vœu Hennebont Tennis de Table, Lanester Handball et Hennebont Lochrist Handball) tout comme à des associations ou événements à dimension plus locale tels que le centre nautique de Lorient ou le Plouay Cyclisme mais contribuant au rayonnement du territoire. En 2024, LA soutiendra notamment l'accueil de la Transat CIC, (ex transat anglaise) événement à rayonnement majeur de la course au large entre Lorient et New York.

L'Agglomération poursuivra également l'accueil des scolaires dans ses équipements sportifs (golfs, patinoire, centres nautiques) et de loisirs (muséographies) et maintiendra une enveloppe globale de plus de 500 000€ à cet effet.

Vivre ensemble c'est aussi favoriser l'inclusion sur le territoire des publics plus fragiles. L'action de Lorient Agglomération vers les personnes en situation de handicap s'est poursuivie en 2023, avec notamment le projet HIT qui s'étend sur une période de 8 ans (2020-2027). Cette action se poursuivra en 2024, le handicap pouvant être ainsi un levier d'innovation sociale, technique et économique. Il est également proposé de porter une réflexion sur l'obtention de la marque « Destination pour tous ».

Vivre ensemble, c'est développer l'économie sociale et solidaire. Lorient Agglomération a poursuivi en 2023 son soutien à la Mission Locale (700 k€), qui facilite le parcours des jeunes vers l'emploi et à plusieurs actions portées par les acteurs du territoire tels que C2SOL. Grâce au soutien de Lorient Agglomération, le déploiement d'une plateforme emploi formation, pour favoriser la mise en relation des employeurs et personnes en recherche d'emploi ou de stage, sera finalisé par la mission locale en 2024.

Bien manger : dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (PAT), les actions subventionnées dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2023 se poursuivront, au bénéfice de l'éducation alimentaire et d'un accès pour le plus grand nombre aux produits locaux de qualité. Un salon de l'Agriculture et de l'Alimentation territoriale est en projet en 2024.

2024 verra également la poursuite des aides pour le paiement des factures d'eau avec le dispositif « chèque eau », ainsi qu'une nouvelle grille tarifaire pour l'eau, plus incitative aux économies de consommation. En parallèle, le dispositif d'aide à l'acquisition des récupérateurs d'eaux de pluie sera maintenu.

AXE 2 : Rayonner

Le développement économique est au centre du projet de territoire de Lorient Agglomération. Rayonner, c'est attirer, soutenir les entreprises, le milieu économique et l'audace entrepreneuriale, facteurs de développement, de richesses et d'emploi.

L'action de Lorient Agglomération en 2023 s'est donc aussi très largement tournée vers les entreprises avec un appui à la création des entreprises, en lien avec la Région Bretagne. Ce sont 71 entreprises qui ont ainsi été soutenues avec le Pass Commerce et artisanat en 2023, pour un total de 430K€ (dont 300 K€ sur les seuls financements Lorient Agglomération). Cette action se poursuivra en 2024, avec un appui renouvelé aux nouvelles entreprises du territoire à hauteur de 500K€.

La Mission dédiée aux Parcs d'Activité économiques, mise en place en 2023, poursuivra les études notamment en vue de l'extension du Parc de Soye à Ploemeur et de Kerpont à Caudan. Elle portera également de nouvelles actions en vue d'optimiser l'occupation du foncier économique (baux à construction, aide à la verticalisation, traitement des friches...) en cohérence avec la nécessité de limiter la consommation foncière. Le travail de veille sur le foncier disponible et d'accompagnement des entreprises qui veulent s'installer ou se développer sera poursuivi avec AUDELOR.

Fin 2023, Lorient Agglomération, dans le cadre du nouveau Pays de Lorient Quimperlé, a été reconnue comme « Territoire d'Industrie » par l'Etat. Elle bénéficiera à ce titre de soutiens financiers afin de mettre en œuvre une stratégie partenariale d'industrialisation, avec 2 principaux volets : d'une part la Lorient Composite Valley, et d'autre part, un plan d'actions pour faciliter la transition des acteurs industriels, et notamment de l'agro-alimentaire. Dans le cadre de la « Lorient Composite Valley », le projet « Excelboat » sera poursuivi en 2024 ainsi que l'aménagement d'un véritable pôle de recherche et d'innovation collaboratives sur le parc de Soye, autour des activités de haute technologie marqueurs du territoire que sont les réservoirs d'hydrogène, l'utilisation des matériaux composites issus notamment du savoir-faire de la course au large et le développement de pièces au profit de la filière vélique. Les entreprises, l'Université de Bretagne Sud et Lorient Agglomération travaillent ensemble pour ce projet marqueur des forces du territoire.

L'économie maritime est durablement structurante sur le territoire de Lorient Agglomération. Le pays de Lorient est le 2ème pays maritime breton. Ce secteur représente près de 10 % des emplois du territoire. Lorient Agglomération se mobilise au profit des acteurs du maritime, communauté portuaire et entreprises qui œuvrent dans ce secteur. Elle cofinancera sur 2024-2025, aux côtés de la Région Bretagne, l'acquisition d'un nouvel élévateur de 800 tonnes sur l'aire de réparation navale de Keroman (coût total prévisionnel de l'équipement 5.5M€HT) et lancera l'instruction des premiers dossiers dans le cadre du nouveau DLAL pour le fond européen pour les affaires maritimes, la pêche, et l'aquaculture (FEAMPA).

Le développement des infrastructures portuaires connaîtra une accélération en 2024 avec le lancement des études opérationnelles de l'extension à flot du port de La Base et la construction d'un nouveau ponton événementiel au Péristyle, à Lorient. La livraison est attendue à l'été 2024 et permettra d'accueillir à nouveau des fleurons de la navale française, à l'instar du Bélem ou d'autres navires emblématiques.

Lorient Agglomération continue ainsi de réaffirmer la place de la rade de Lorient comme place portuaire régionale et nationale d'importance, tout en promouvant l'image dynamique et prometteuse de ses filières maritimes.

Outre l'économie bleue, Lorient Agglomération accentue son soutien aux producteurs agricoles en triplant en 2024 son aide à l'installation des agriculteurs avec un budget de 90 000 euros.

Lorient Agglomération veille également à la situation économique des entreprises, notamment celles qui peuvent être dans une situation plus sensible et relance, avec l'appui d'Audelor, la cellule de suivi des entreprises en difficultés.

En matière de tourisme, des moyens conséquents sont mobilisés afin de permettre à l'office de tourisme communautaire de poursuivre l'accueil des visiteurs et les actions de promotion du territoire (1 533 500€). Les recettes estimées de la taxe de séjour, suite à l'augmentation des tarifs s'appliquant au 1^{er} janvier 2024 seront en hausse à hauteur de 1 550 000€.

Rayonner, c'est aussi attirer sur notre territoire. Un schéma de développement touristique a été finalisé en 2023 avec les participations de l'ensemble des acteurs du tourisme du Pays de Lorient. L'activité du tourisme d'affaires (séminaires et congrès) est également en hausse et Lorient Agglomération travaille à structurer son offre en la matière (mise en synergie des acteurs, accueil, hébergement). La Segepex, titulaire du contrat de concession sur le parc des expositions, la salle événementielle K2 et la mise en place d'un bureau des congrès et des séminaires assurera la coordination de la stratégie de la destination événementielle Lorient Bretagne Sud. La politique de développement touristique se poursuivra aussi en 2024 avec la mise en œuvre d'une nouvelle signalisation touristique sur le territoire.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du Parc des Expositions seront lancées en 2024. Le programme de travaux important doit permettre de renforcer l'activité du site en matière de tourisme d'affaires et événementiel notamment, en parallèle au déploiement d'une nouvelle marque de territoire

AXE 3 : Transformer

Sur le territoire de Lorient Agglomération, la révolution des mobilités engagée se poursuivra en 2024. L'année 2024 devrait voir la mise en œuvre d'un nouveau contrat de DSP Mobilités pour une durée de 8 ans : une ambition forte sur le réseau en termes de liaisons maritimes et de dessertes de l'outre-rade ainsi qu'un réseau conforté pour les dessertes des communes de l'Agglomération.

Cette nouvelle DSP portera le déploiement d'un service de location vélos, la mise en place d'une station centrale et d'une autre mobile pour couvrir l'ensemble du territoire : des locations de courtes durées à Lorient et Hennebont et moyenne et longue durées sur l'ensemble des 25 communes. Un parc de VAE sera déployé avec la poursuite de la mise en œuvre des abris vélos sécurisés et la valorisation en termes d'information et communication de l'ensemble de ces services (vélos, parkings relais, aires de covoiturage...)

La décarbonatation des modes de transports se poursuit en 2024 avec la mise en place de 3 navettes électriques, l'une sur le centre-ville de Lorient, les 2 autres sur l'île de Groix.

En 2024, la flotte de bus sera composée de 24 bus GNV avec l'arrivée de 8 bus supplémentaires ; par ailleurs 7 bus H2 seront livrés.

2024 verra également la mise en œuvre du projet de construction d'un petit navire électrique de transport de passagers pour la ligne B4 entre Port-Louis et Gâvres, projet évalué à 1,5 millions d'euros.

L'élaboration de la charte Logistique Urbaine marque l'ambition d'agir concrètement pour la transition écologique. En effet le PCAET met en exergue le secteur du transport comme prioritaire pour améliorer la qualité de l'air : un engagement de Lorient Agglomération d'anticiper les mutations et trouver avec les partenaires économiques des solutions concrètes pour assurer leur nécessaire approvisionnement en marchandises. Lorient Agglomération s'est engagée dans le programme InterLUD initié par le CEREMA et Logistic Low Carbon et a mené une concertation à grande échelle avec les acteurs institutionnels et économiques pour co-construire un plan d'actions ambitieux et engageant pour tous.

Par ailleurs, Lorient Agglomération en lien avec l'État, la Région, le Département du Morbihan et les communes du territoire poursuit le travail engagé sur l'intermodalité autour de la RN 165 et lance d'une part une étude générale sur l'aire urbaine lorientaise et d'autre part les études de l'échangeur du Toul Douar. L'ambition est de poser les bases d'un état des lieux partagé des enjeux croisés entre intermodalités et aménagement du réseau routier structurant, proposer un programme d'actions hiérarchisées et phasées, conforter (ou non) les projets à mener autour du réseau routier structurant de l'aire urbaine (échangeurs, voies réservées, parkings relais et aires de covoiturage...) et définir un cadre d'intervention concernant le programme d'actions qui sera retenu.

L'année 2024 verra aussi les études s'engager suite à la mise en œuvre du développement de coopération mobilité en Bretagne Sud et particulièrement le développement ferroviaire de l'axe sud Quimper-Vannes avec une augmentation effective des arrêts sur le réseau et le territoire de Lorient Agglomération.

L'environnement c'est bien sûr la prise en compte de la biodiversité dans ses richesses terrestres et maritimes : aussi, Lorient Agglomération a reconduit en 2023 le défi biodiversité qui mobilisent les familles du territoire recouvrant les 25 communes du territoire avec des actions très concrètes attendues.

Transformer, c'est gérer autrement nos ressources. Lorient Agglomération a pour objectif de faire changer les pratiques de consommation d'eau des particuliers et des entreprises, avec le Plan de Résilience sur les Economies d'Eau finalisé au printemps 2023. 2024 verra la finalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, avec une volonté affirmée de développer la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), avec davantage d'infiltration et moins d'imperméabilisation des voies. Les investissements structurants dans la politique de l'eau se poursuivront en 2024, pour permettre une bonne gestion patrimoniale, mais aussi répondre au mieux aux exigences réglementaires (traitement des eaux parasites, etc.).

Un plan de résilience énergétique a également élaboré, afin de permettre davantage de sobriété, d'efficacité et le développement des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques, etc.) et ainsi contribuer à tendre vers l'autonomie énergétique. Dans ce cadre, 2024 verra la poursuite d'investissements importants dans le domaine, avec en particulier la mise en place d'une ferme solaire de grande capacité sur le site de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

La politique de prévention et de valorisation des déchets poursuit aussi cet objectif en combinant des dispositifs d'appui et de conseils aux particuliers, la volonté étant de moins produire de déchets, de mieux trier, mais aussi de développer la valorisation énergétique. Le schéma directeur des déchetteries, en cours de finalisation, doit ainsi notamment permettre de développer les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et permettre ainsi davantage de valorisation. De la même manière la poursuite du déploiement de la collecte en C0.5 (une fois tous les quinze jours) doit contribuer à davantage de tri et de valorisation des matières.

AXE 4 : Equilibrer

Equilibrer, c'est assurer des services de proximité. Avec l'abandon du centre technique communautaire en 2022, Lorient Agglomération poursuit en 2023 le déploiement d'un plan de modernisation opérationnel des sites techniques sur le territoire.

Équilibrer, c'est poursuivre le déploiement du numérique au profit des habitants du territoire. Après la mise en place des déchetteries connectées, l'Agglomération poursuit sa politique de la ville intelligente et a été lauréate de l'appel à projet Territoires Intelligents et Durables. Il s'agira par exemple de proposer le développement de nouveaux cas d'usages dans le domaine de la prévention des submersions marines, de la gestion de l'eau et de l'énergie sur les bâtiments publics et les ports, de la prévention et la valorisation des déchets, notamment sur les points d'apport volontaires.

Le Data Center décarboné a été mis en place et modernisé, permettant un stockage partagé et sobre énergétiquement de nos données informatiques.

Equilibrer, c'est aussi faciliter les déplacements sur le territoire, avec les actions en matière de mobilités évoquées précédemment.

Dans une logique de solidarité communautaire, équilibrer c'est aussi pouvoir accompagner les communes en manque d'ingénierie dans leur recherche de subventions pour leur projet. Sans se substituer aux services communaux, l'appui de l'Agglomération se matérialise par une mise en relation des communes avec les partenaires financeurs ou par un accompagnement dans le montage de dossiers de subventions.

AXE 5 : Coopérer

Enfin, Lorient Agglomération est un territoire ouvert vers les territoires voisins et notamment les intercommunalités voisines.

Le pacte de cohérence régional et territorial - document d'orientation des politiques d'aménagement et de développement issues du SRADDET régional - coconstruit avec Quimperlé Communauté et Bellevue Blavet Océan - renforcera en 2024 la collaboration interterritoriale et permettra ainsi d'agir concrètement et en cohérence sur le territoire vécu par les habitants.

En 2024, des réflexions se poursuivront sur des coopérations avec d'autres EPCI du territoire dans le domaine des déchets et de l'eau, tout comme des échanges fréquents avec le département et la région sur des sujets nombreux comme ceux relatifs à la gestion portuaire et aux mobilités.

Coopérer, c'est faciliter les projets des communes.

La poursuite des échanges avec les services de l'Etat autour du CRTE qui entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre permettra d'accompagner les communes membres dans leur recherche de co-financements. De plus, en 2024, un travail spécifique autour des projets éligibles au Fonds Vert viendra conforter l'axe premier du CRTE en direction de la réussite écologique et la sobriété énergétique.

A travers ses fonds d'intervention communautaire (FIC), Lorient Agglomération accompagne les Communes.

L'accompagnement des projets de valorisation du territoire et de sa ruralité multiple va se poursuivre en 2024 avec le FIC Ruralités adopté par le CC en 2022. Il est doté d'une enveloppe globale de 1 M€ pour la période 2022-2025 et permet à l'EPCI de cofinancer des projets d'investissement communaux en faveur du développement du territoire selon 2 axes : le maillage territorial (services et équipements), l'alimentation et le cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Le dispositif FIC structurant arrivant à son terme fin 2023, ce fonds d'intervention communautaire n'existera plus qu'à travers l'exécution des conventions conclues entre Lorient Agglomération et chaque Commune. Ainsi, fin 2023, c'est plus de 99% de l'enveloppe du FIC 1ère et 2ème phase qui sera attribuée, traduisant ainsi l'accompagnement financier des communes par Lorient Agglomération dans la réalisation de leurs projets structurants.

Dès 2024, le nouveau Contrat Territorial de l'Agglomération d'un montant de 7,1M€ viendra renforcer la solidarité communautaire en direction des communes les plus éloignées des centralités par un fonds de concours unique. Les enveloppes communales sont calculées avec des critères discriminants favorables aux plus petites communes. De plus dans une logique d'équité territoriale un montant plancher est introduit afin qu'aucune commune ne voit son enveloppe diminuer par rapport au cumul des trois Fonds d'Intervention Communautaires précédents.

Enfin, coopérer c'est aussi faciliter le dialogue, la coordination et l'association afin de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et les habitants, la déclinaison du pacte de gouvernance adopté en 2023 va se poursuivre 2024.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est prévu par les articles L2312-1 du CGCT.

Ce DOB est le premier temps du cycle budgétaire 2024. Temps d'échange, il permet au Conseil communautaire d'exprimer les orientations budgétaires de l'EPCI

Ce rapport comporte par ailleurs tel que prévu à l'article L 2312-1 du CGCT :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure de la dette ;
- L'évolution des différents niveaux d'épargne ;
- Des informations relatives à l'évolution et à la structure des dépenses de personnel

I. Le Projet de Loi de finances pour 2024 : perspectives.....	12
A Eléments généraux	12
1- Prévisions de croissance.....	12
2- Prévisions d'inflation	13
3 - Prévisions des taux d'intérêt	13
4- La prévision de déficit public	14
B les principales mesures du PLF	15
1- Fiscalité locale.....	15
2- Dotations d'Etat	18
II. La situation économique du territoire lorientais	19
III. Les orientations 2024 pour les budgets de Lorient agglomération.....	20
A Cadre général des finances publiques du budget principal.....	20
1) les marges d'épargne de Lorient agglomération.....	20
2) l'endettement de Lorient agglomération	22
3) Orientations prospectives de l'investissement de Lorient agglomération.....	24
B Orientations Des finances publiques du budget principal.....	31
1) Section de fonctionnement.....	31
Focus sur la masse salariale de l'EPCI	33
2) Section d'investissement.....	37
IV. Orientations 2024 pour les budgets annexes	39
A) Budget annexe des Transports urbains.....	39
B) Budget annexe Ports de Plaisance.....	44
C) Budget annexe de l'eau.....	48
D) Budget annexe de l'assainissement collectif	51
E) Budget annexe de l'assainissement non collectif	54
F) Budget annexe des Parcs d'activités économiques.....	55
G) Budget annexe ZAC de la Gare.....	58
H) Budget annexe Energies	59

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 056-200042174-20231212-DEL_2023338-DE

I. Le Projet de Loi de finances pour 2024 : perspectives

A ELEMENTS GENERAUX

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans une trajectoire de rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027

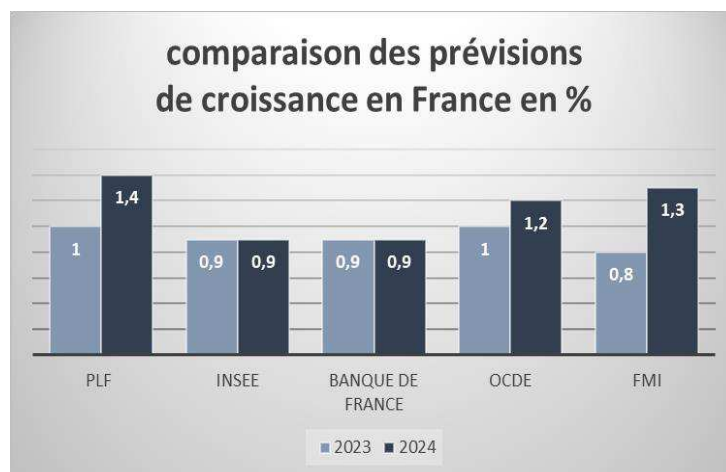
La croissance demeurerait solide en 2023 (+1,0 %), l'activité accélérerait (1,4 %) et l'inflation refluerait (2,6 %) en 2024 même si elle demeure importante par rapport aux dernières années. Conformément aux engagements présidentiels, la baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3 % de déficit à horizon 2027.

La trajectoire pluriannuelle dans laquelle s'inscrit le PLF 2024 est celle prévue dans le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser « l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, fixé à l'inflation moins 0,5, ce qui correspond « à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an. Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a plus aucun dispositif contraignant pour les collectivités dans la LPPF.

Le projet de loi de finances pour 2024 « Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir » a été présenté en Conseil des ministres, le 27 septembre 2023. Ce projet s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment du conflit en Ukraine. Dans un contexte de croissance que le projet de loi de Finances qualifie de solide, ce projet traduit les choix fiscaux et budgétaires du gouvernement pour 2024 et prépare la transition écologique en luttant contre l'inflation, réduit le déficit et contribue à l'investissement.

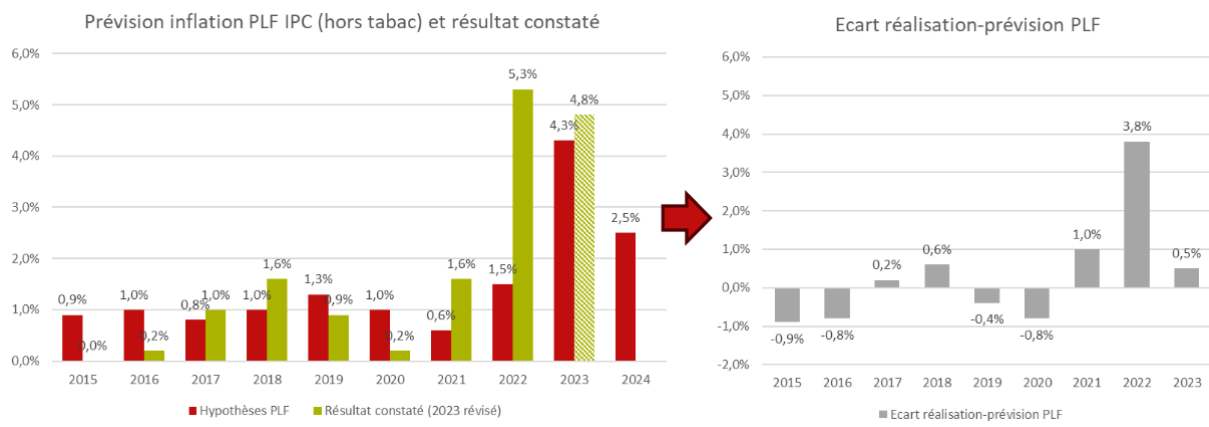
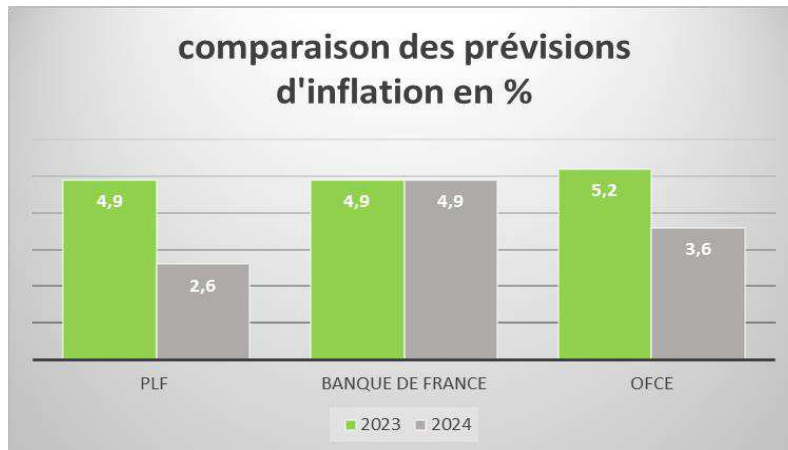
1- PREVISIONS DE CROISSANCE

Le gouvernement table sur une croissance économique de 1 % en 2023 et de 1,4 % en 2024. Ce chiffre semble un peu optimiste selon le Haut Conseil aux finances publiques qui note les difficultés d'analyse de la situation économique eu égard à la faiblesse de la productivité dont l'avenir est incertain sur 2024.



2- PREVISIONS D'INFLATION

Le gouvernement table sur une inflation de 2.6 % en 2024. Si la prévision d'inflation est crédible, la dynamique des prix énergétiques et alimentaires pourrait aggraver ces premiers prévisionnels. Cette proposition comme le relève le haut conseil aux Finances publiques et le rapport du Sénat témoigne « d'un degré élevé d'incertitude ».

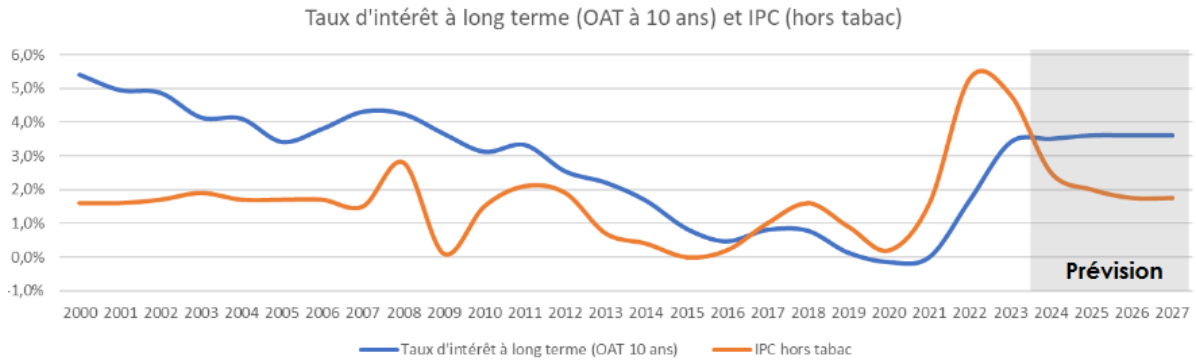


3 - PREVISIONS DES TAUX D'INTERET

Le taux d'intérêt nominal à long terme des obligations assimilables au trésors (OAT) à 10 ans (long terme) a connu une diminution continue depuis le début des années 2000.

La hausse des taux d'intérêt à long terme a été bien inférieure à celle de l'inflation sur ces deux années : le taux d'intérêt réel est resté négatif jusqu'en 2023.

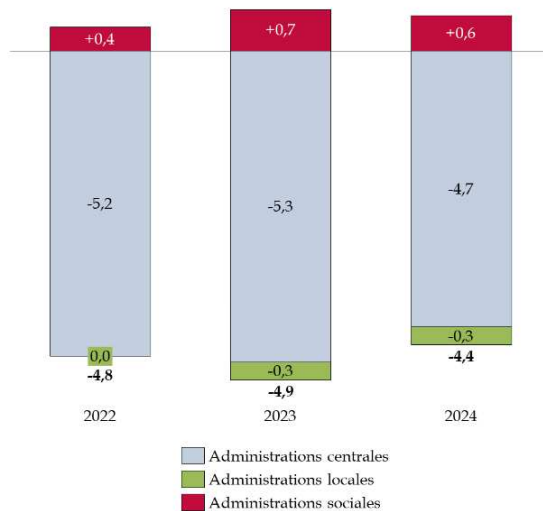
En 2024, une remontée du taux d'intérêt réel est attendue, celui-ci retrouverait des niveaux comparables à ceux des années 2004-2011.



4- LA PREVISION DE DEFICIT PUBLIC

Le déficit public est en augmentation par rapport à 2022, où il était de 4,8 % du PIB . Pour 2023, il est attendu à 4,9 % du PIB selon le Gouvernement. Ces niveaux demeurent très éloignés encore du seuil de 3 % prévu par les traités européens. Les exigences de solde structurel (- 4,1 % du PIB au lieu de - 0,5 % du PIB) sont également loin d'être respectées. En 2024, le déficit public diminuerait et atteindrait 4,4 % du PIB.

Décomposition du solde public entre 2022 et 2024
 (en pourcentage du PIB)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les articles liminaires du PLF de fin de gestion pour 2023 et du PLF pour 2024

B LES PRINCIPALES MESURES DU PLF

1- FISCALITE LOCALE

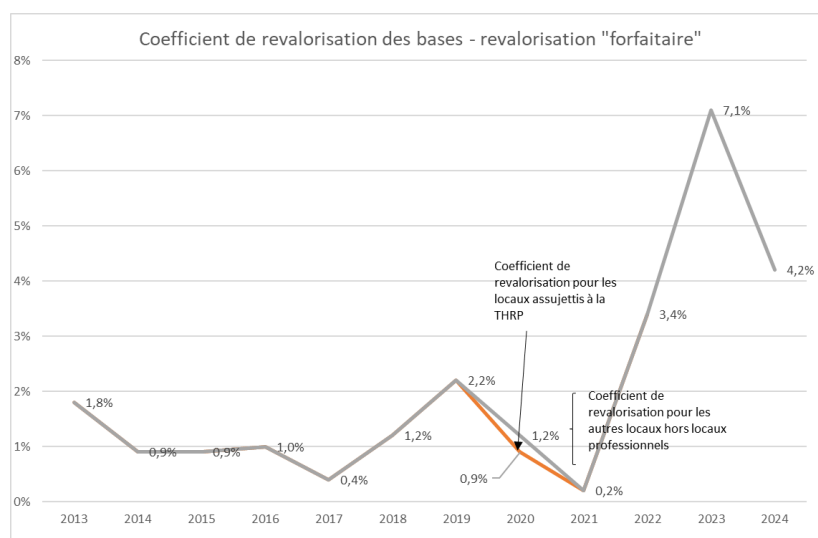
Le projet de loi de Finances (PLF) pour 2024 porte différentes mesures qui concernent la fiscalité locales.

✓ Actualisation forfaitaire des bases

Chaque année, les bases fiscales sont revalorisées forfaitairement en Loi de Finances (LF). Cette révalorisation s'ajoute à la revalorisation dite « physique » (en lien avec les constructions, démolitions...). Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an, de novembre à novembre.

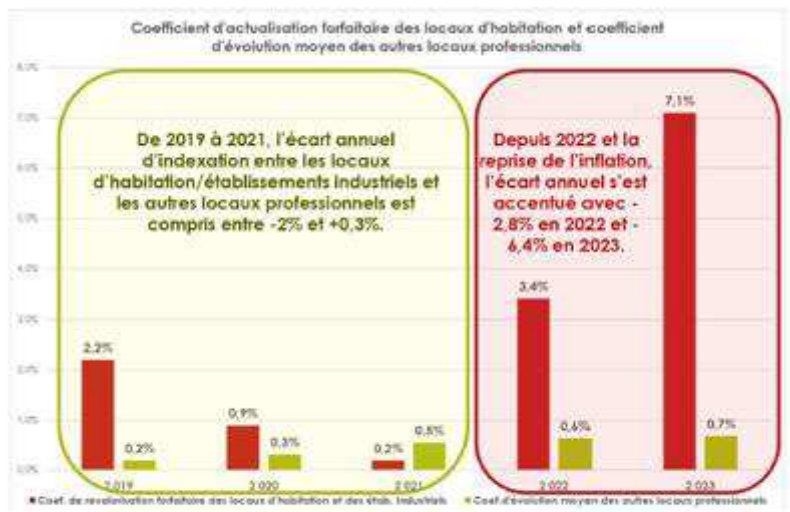
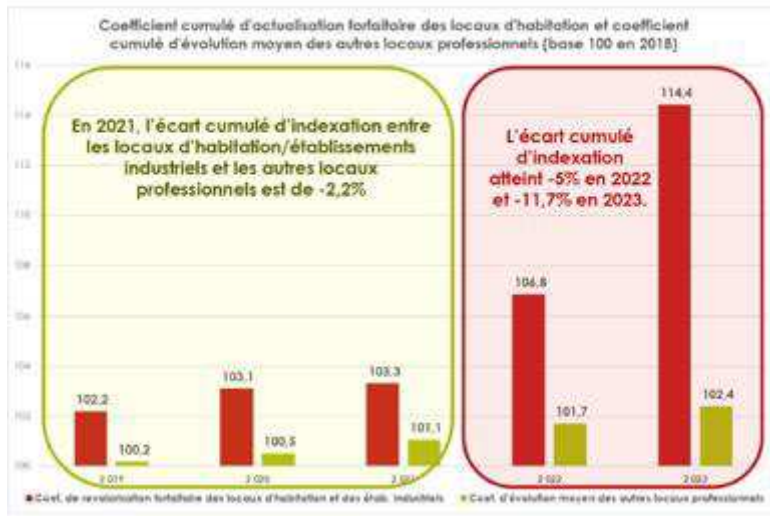
$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Pour 2024, dans l'attente de la publication des indices définitifs, l'estimation provisoire s'établit à 4,2 %.



Cette actualisation forfaitaire des bases ne concerne pas la catégorie « autres locaux professionnels » : leurs bases évoluent selon un coefficient départemental, déterminé suivant l'évolution annuelle moyenne des loyers des trois années précédentes. Ce coefficient est généralement inférieur à 1 (0,8 en 2023 pour Lorient Agglomération), créant un décalage avec l'évolution des locaux soumis à la méthode revalorisation forfaitaire (IPCH).

De 2019 à 2021, dans un contexte d'inflation contenue, l'écart d'indexation entre les locaux d'habitation/locaux industriels et les « autres locaux professionnels » était faible (de l'ordre de - 2 % à + 0,3 %/an). Depuis 2022, la reprise de l'inflation a conduit à un écart considérablement accentué atteignant 6,4 % en 2023. En cumul, depuis 2019, l'écart d'indexation atteint 11,7 %.

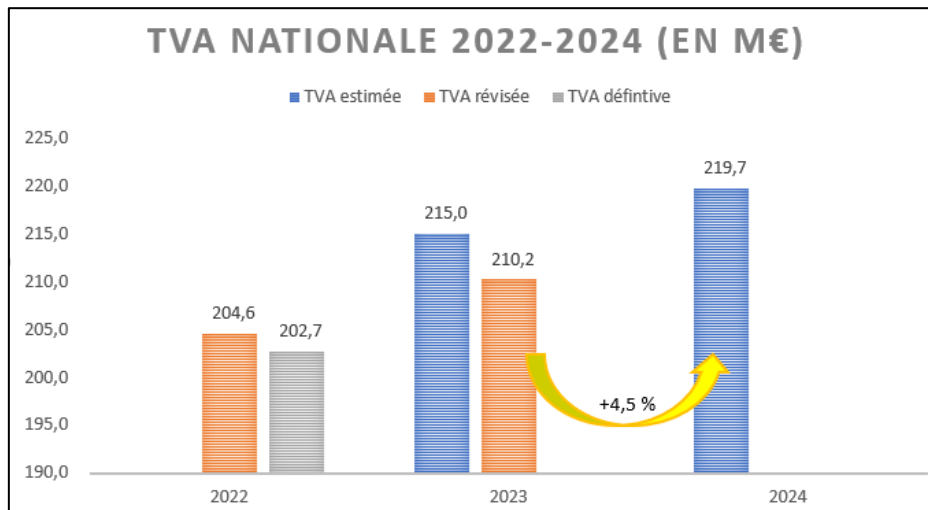


Source : RCF

Un rattrapage est donc susceptible de se faire lors de l'actualisation prévue en 2025 (indexation faite tous les 6 ans), induisant des variations importantes des bases pour cette catégorie des « autres locaux professionnels ».

✓ Evolution de la TVA

Dans le PLF 2024, la TVA nationale prévisionnelle est estimée en hausse de + 4,5 % par rapport au produit net révisé au titre de 2023 (respectivement 210,2 Mds€ et 219,7 Mds€).



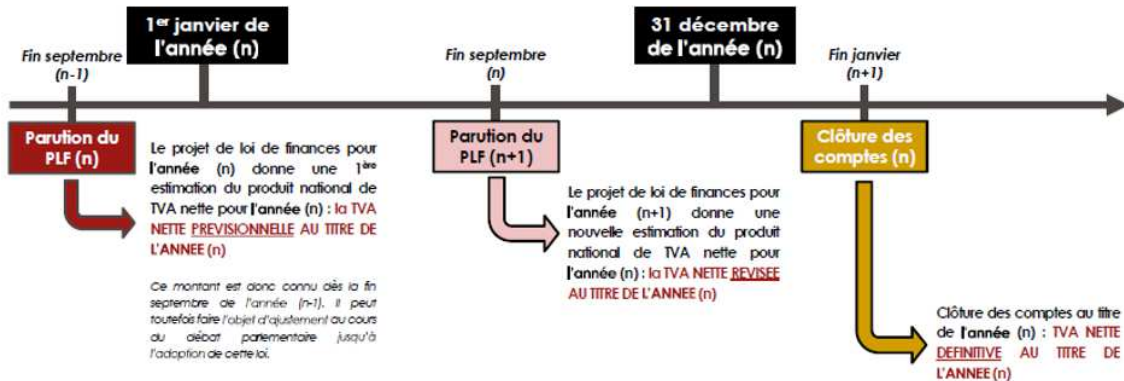
En 2023, la TVA a été revue à la baisse par rapport au produit prévisionnel (210,2 Mds€ contre 215 Mds€), ceci du fait des remboursements et dégrèvements de la TVA accordés aux entreprises réévalués entre ces deux étapes (+ 11,2 Mds€ soit + 13,2 %).

Zoom : les modalités de notification du produit de fraction de TVA TH

Le schéma de notification de la fraction de TVA-TH connaît trois temps :

- 1) TVA estimée, avec la parution du Projet de Loi de Finances (PLF) de N (en septembre/octobre N-1), **soit pour 2024, au mois d'Octobre 2023.**
- 2) TVA révisée associée au PLF N+1 (en septembre/octobre N), **soit pour 2024, en octobre 2024.**
- 3) TVA définitive connue au printemps N+1 et régularisée sur l'exercice N+1, **soit au printemps 2024, avec régularisation vers novembre 2024.**

3 montants de TVA nette pour une année donnée : TVA nette prévisionnelle, TVA nette révisée et TVA nette définitive



Source : RCF

✓ **Nouveau dispositif de « majoration spéciale » de THRS - Allègement de la règle de liaison des taux pour la THRS**

Le PLF 2024 allège la règle dite de « liaison des taux » pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Si l'agglomération dispose d'un pouvoir de taux sur les taxes suivantes : THRS, FB, FNB, TEOM, et sur la CFE, il n'est pas « absolu ». En effet, la loi protège les différents contribuables de variations trop importantes des taux de fiscalité, en les liant entre eux.

Ainsi, le taux de la THRS ne peut, par rapport à N-1, être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) ou, si elle était moins élevée, à celle du taux moyen des taxes foncières (Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), pondéré par l'importance relative des bases des deux taxes.

Un amendement intégré au PLF 2024 crée, pour la THRS, un dispositif de « majoration spéciale » sans lien, en sus de la règle initiale. A la lettre de cet amendement, seuls les EPCI dont le taux de THRS est inférieur à 75 % du taux moyen national constaté en N-1 pour leur catégorie y sont éligibles. Ceux-là pourront d'augmenter leur taux de THRS dans la limite de 5 %.

En 2023, le taux moyen de THRS pour les communautés d'agglomération est de 9,52 %. Le taux de Lorient Agglomération est de 9,14%. Sous réserve de la fixation des modalités de calcul définitives du dispositif, Lorient Agglomération n'y serait pas éligible, ce, comme plus de 90 % des communautés d'agglomération. En effet, pour les communautés d'agglomération le taux maximum de THRS pour pouvoir bénéficier du dispositif serait de 7,14 % (75 % du taux de THRS moyen des communautés d'agglomération). Avec un taux de THRS de 9,14 %, Lorient Agglomération est au-dessus de ce seuil.

✓ **Nouvelles mesures concernant la CVAE**

Initialement prévue en 2024, la suppression de la CVAE est étalée sur 3 années (2024-2027). Une compensation de TVA est attribuée. Elle est basée sur la moyenne des recettes de CVAE et compensations liées perçues en 2020, 2021 et 2022 et qui auraient été perçues en 2023.

Pour le bloc communal, cette fraction de TVA-CVAE est divisée en deux parts : une part fixe, correspondant à la moyenne 2020-2023, et une part dynamique, calée sur l'évolution, si elle est positive, de la TVA nationale. Cette deuxième part est attribuée via le Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET) réparti chaque année entre les communes et les EPCI afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires et selon des modalités fixées par décret.

Il ne s'agit pas d'un fonds de péréquation. En 2024, les critères de répartition du fonds sont reconduits (prorata de la CVAE qui aurait été perçue en l'absence de réforme).

2- DOTATIONS D'ETAT

Au PLF 2024, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est proposée à 27,154 milliards d'euros, soit une hausse 223 M€ (+ 0,8 %). Cette hausse n'est pas à la hauteur de l'inflation prévisionnelle de + 2,6 % pour 2024 (après + 4,9 % pour 2023).

Parmi les 27,154 Mds€, 8,2 milliards d'euros sont fléchés vers les départements et 18,9 milliards d'euros vers le bloc communal (12,5 Mds€ pour les communes et 6,4 Mds€ pour les EPCI).

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation de Solidarité Rurale, versées aux communes, connaissent des hausses respectives de 90 M€ et 100 M€.

La Dotation d'Intercommunalité (DI) augmente de 90 M€. Cette hausse est pour partie financée par l'écêtement de la Dotation de Compensation (à hauteur de 60 M€), le reste provenant d'un abondement de l'Etat (30 M€). Ce dispositif de hausse de 90 M€/an de la Dotation d'Intercommunalité

et d'un financement par écrêtement de la Dotation de Compensation sera pérenne, il est inscrit dans le PLF 2024.

La Dotation d'Intercommunalité serait dorénavant plafonnée à une augmentation de 120 % de la DI/hab de N- 1 (au lieu de 110 % avant).

Le **Fonds de compensation de la TVA** est inscrit à hauteur de 7,1 Md€ au PLF 2024 (+ 6 %).

La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** est reconduite à 570 M€.

II. LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE LORIENTAIS

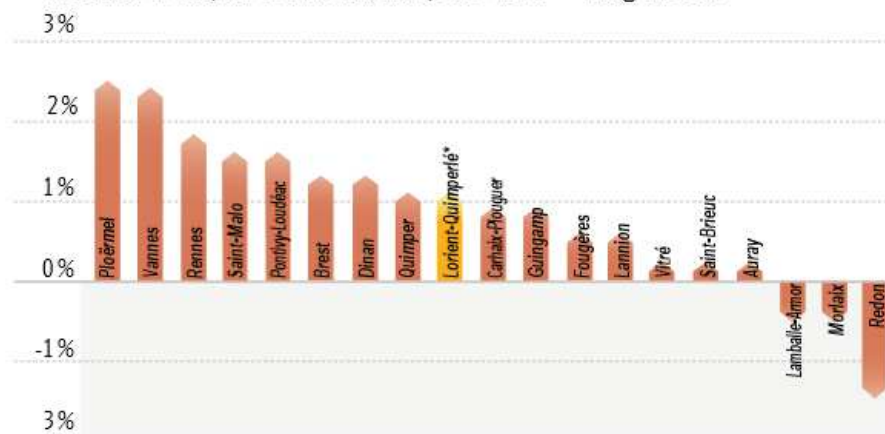
Intercommunalité de 25 communes et 209 360 habitants (données présentées au CA 2021), Lorient Agglomération est un pôle structurant de la Bretagne Sud. L'économie du territoire repose sur trois piliers que sont le pôle urbain, l'industrie et la mer.

Du point de vue économique et social, la situation du territoire, selon le dernier barographe de juin 2023 (source Audelor) se caractérise ainsi :



Bretagne

→ Création d'emploi : Lorient Quimperlé au 9^{ème} rang breton



Évolution de l'emploi salarié privé au 4^e trimestre 2022 (en glissement annuel)

Source : URSSAF.
 Traitement AudéLor
 * Cumul des zones d'emploi de Lorient et Quimperlé

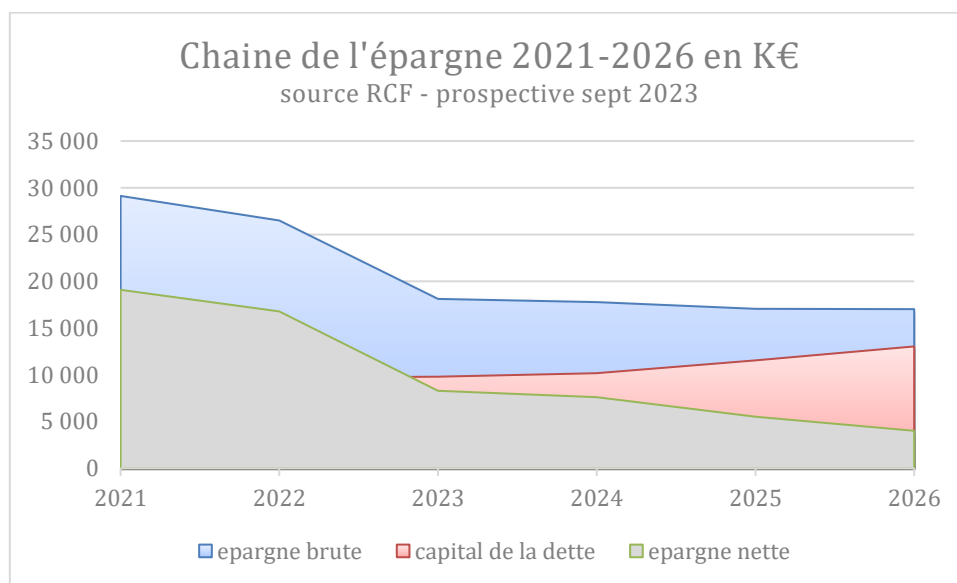
Sur 2022, le cumul des zones d'emploi de Lorient et Quimperlé a connu une croissance de l'emploi salarié privé de 1,1 %. Parmi les zones d'emploi bretonnes, l'ensemble se situe à un niveau médian : 9^e rang. La situation est contrastée entre les deux zones d'emploi : Lorient avec +1,8 % est 4^{ème} et Quimperlé avec -2,1 % est dernière, derrière celle de Redon.

III. LES ORIENTATIONS 2024 POUR LES BUDGETS DE LORIENT AGGLOMERATION

A CADRE GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

1) LES MARGES D'ÉPARGNE DE LORIENT AGGLOMERATION

Les projections sur l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement laisseraient présager un niveau d'épargne brute se situant, sous réserve de la fin d'exécution budgétaire qui sera constatée le 31 janvier 2024, selon les hypothèses retenues, aux alentours de 18 M€, en baisse d'environ 6 M€ par rapport à 2022. Pour rappel, cette épargne était de 29,12 M€ entre 2021. Ceci résulte notamment de l'augmentation forte des charges de fonctionnement sur les 2 derniers exercices qui serait d'environ 12 % entre 2023 et 2022 (contre 3.9 % entre 2021 et 2022), liée à la poussée inflationniste.

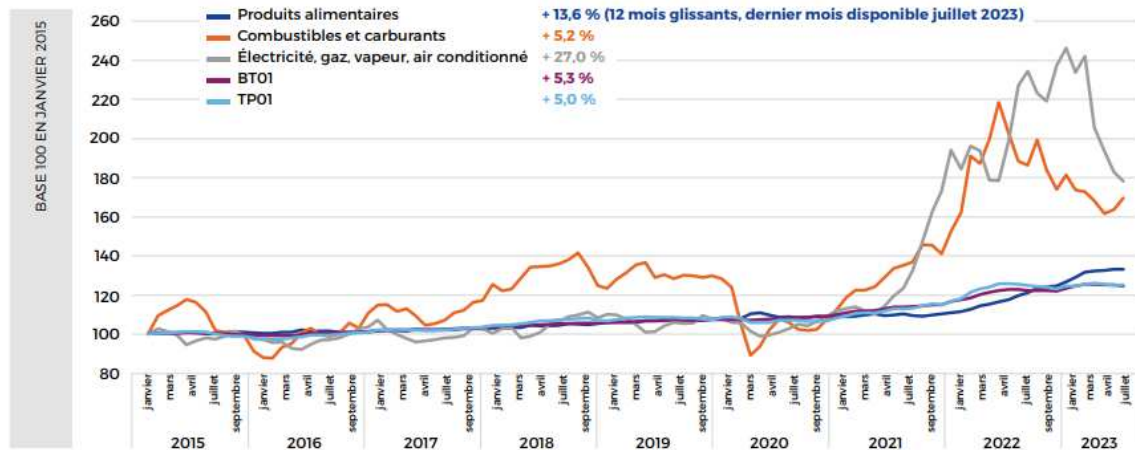


Cette contraction est similaire à l'échelle nationale et concerne tous les niveaux de collectivités locales et EPCI pour l'exercice 2023. Le repli de 9 % au national s'élèverait aux alentours de 32 % pour l'EPCI.

Du point de vue financier, l'effet haussier de la dépense initiée en 2022 par la poussée inflationniste qui contraint l'agglomération est aussi constatée au niveau national avec une croissance de + 5,8 % les dépenses de fonctionnement (226,2 milliards d'euros) enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans. Il faut remonter aux années 2007- 2008 pour observer des taux similaires, années qui correspondaient à la montée en puissance des transferts de compétences au titre de l'Acte II de la décentralisation. Comme l'indique la note de conjoncture des finances locales éditée par la banque postale, l'inflation est toujours une réalité en 2023, mais la très forte hausse des prix, qui n'avait pas été anticipée en 2022 dans le cadre de la fixation des contrats ou des versements aux prestataires, se ressent.

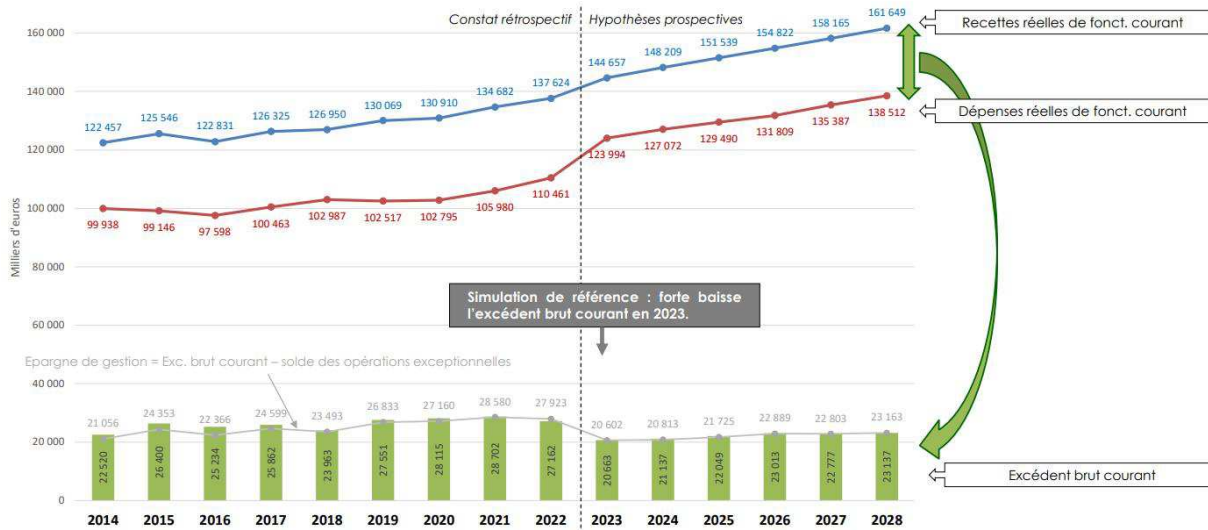
Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale

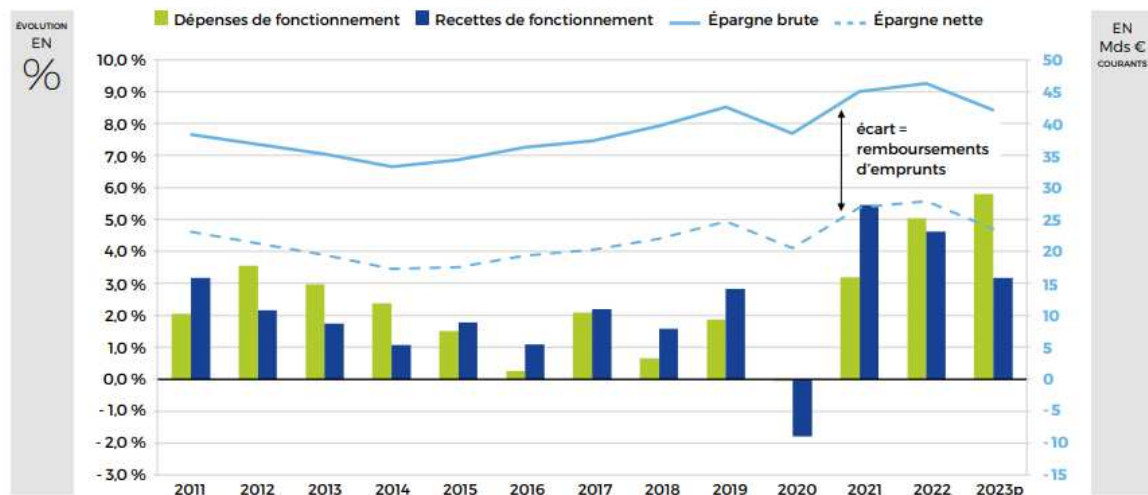


Source : Indices Insee

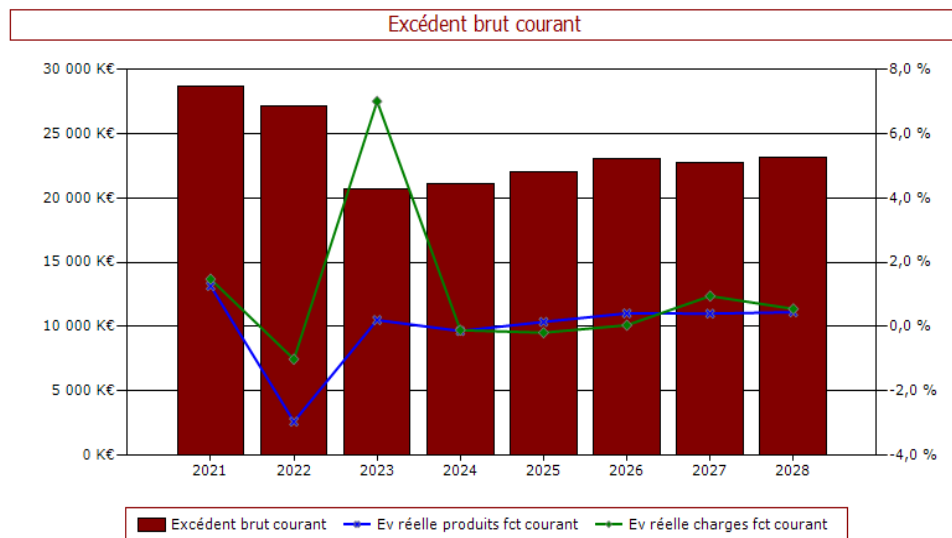
Malgré l'action de la BCE sur les taux directeurs permettant de ralentir l'inflation, la hausse des coûts sera un marqueur fort des équilibres budgétaires 2024 pour le budget Principal et les budgets annexes de Lorient Agglomération qui maintiendra pour 2024 son niveau de service public dans le cadre des politiques initiées dans le projet de territoire, avec pour conséquence une dégradation de son épargne sur la fin de la mandature ;



Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.



2) L'ENDETTEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

En ce qui concerne le seul budget principal, sans mobilisation des emprunts sur l'exercice 2023, la charge de la dette est estimée à ce stade pour le budget primitif 2024 à 14,32 M€ (flux croisés inclus) de remboursement en capital et à 2,95 M€ d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2021, à l'occasion du budget supplémentaire, et à la demande du comptable public, les flux croisés de dette ont fait l'objet d'une normalisation comptable. Pour apprécier l'endettement du seul budget principal, l'encours de dette doit être retraité de ces flux croisés. La situation 2024 serait en tenant compte des anticipations 2023 d'emprunt devrait être la suivante :

Encours total au 01/01/2024	119, 627 K€
Encours flux croisés au 01/01/2024	29 177 K€
Encours net au 01/01/2024	90 450 K€

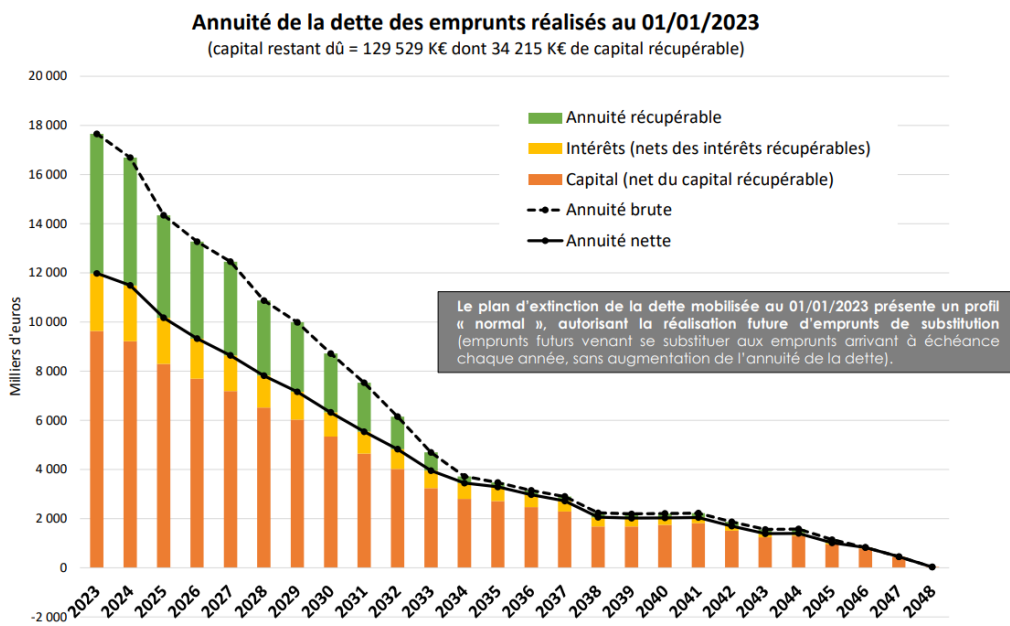
Lors de la présentation du ROB pour 2023, elle était ventilée ainsi :

Encours total au 01/01/2023	129 528 K€
Encours flux croisé budgets au 01/01/2023	34 215 K€
Encours net au 01/01/2023	95 312 K€

Au CA 2022 le délai de désendettement (encours / épargne brute) s'élevait à 3.6 années pour le budget principal et 3,5 ans pour 2021.

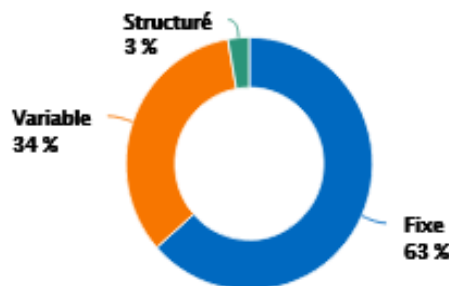
Dans un contexte pourtant inflationniste, les choix de politique d'investissement de Lorient Agglomération, permettent de contribuer à la santé financière de l'EPCI. Ceci est un signe distinctif positif du profil d'extinction de la dette du budget principal.

Annuité de la dette des emprunts passés ressources
Consultants Finances



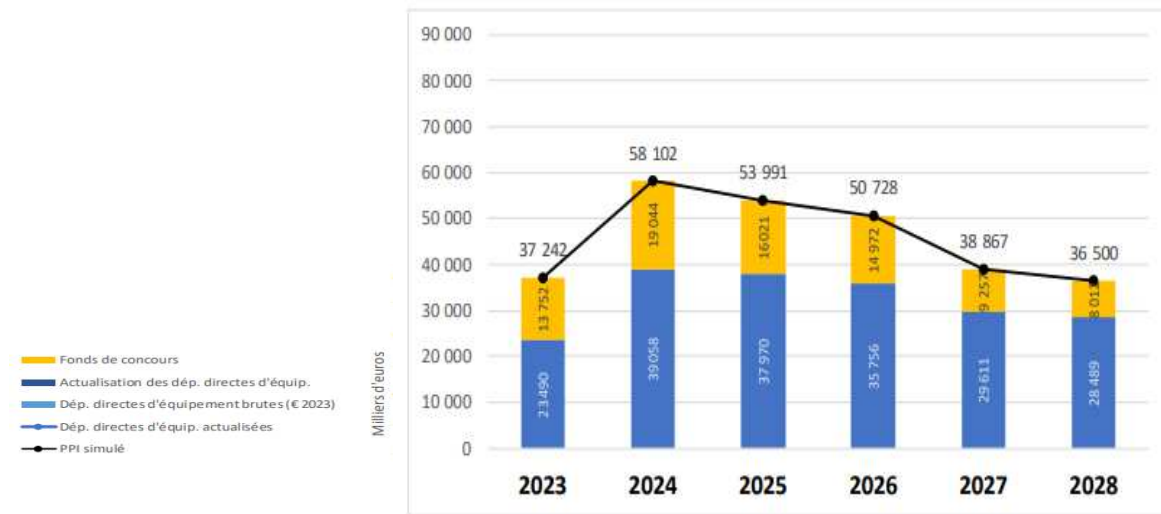
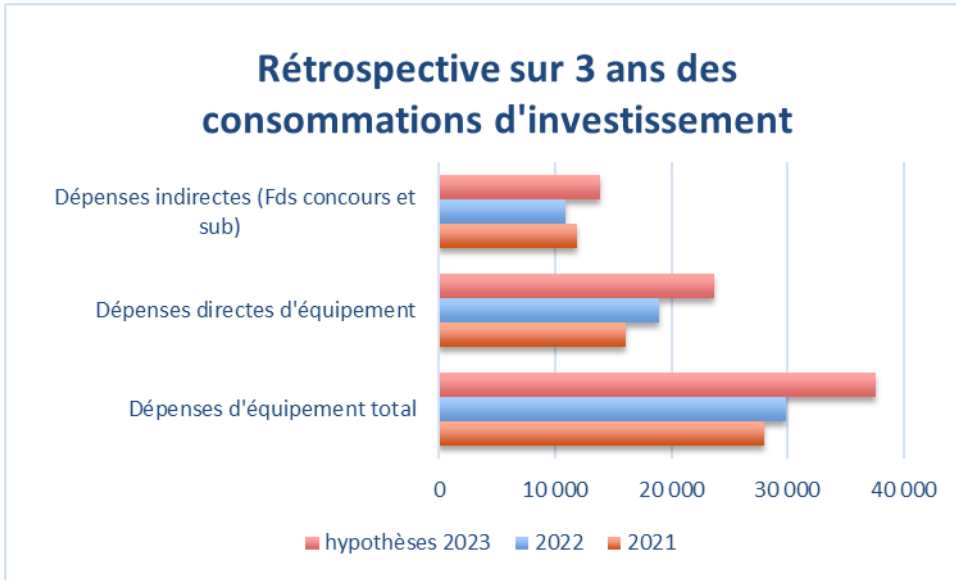
La dette en cours sur l'ensemble des budgets est composée d'emprunts à taux fixes pour 63 % et d'emprunts indexés sur des taux susceptibles de variations pour 37 %.

Répartition par risque au 31/12/2023



3) ORIENTATIONS PROSPECTIVES DE L'INVESTISSEMENT DE LORIENT AGGLOMERATION

Avec les réserves nécessaires à la fin de l'exécution qui peut contrarier les taux de réalisation (décalage de chantiers, services faits non validés, attente de factures), les crédits en investissement se répartissent comme suit sur les 3 derniers exercices.



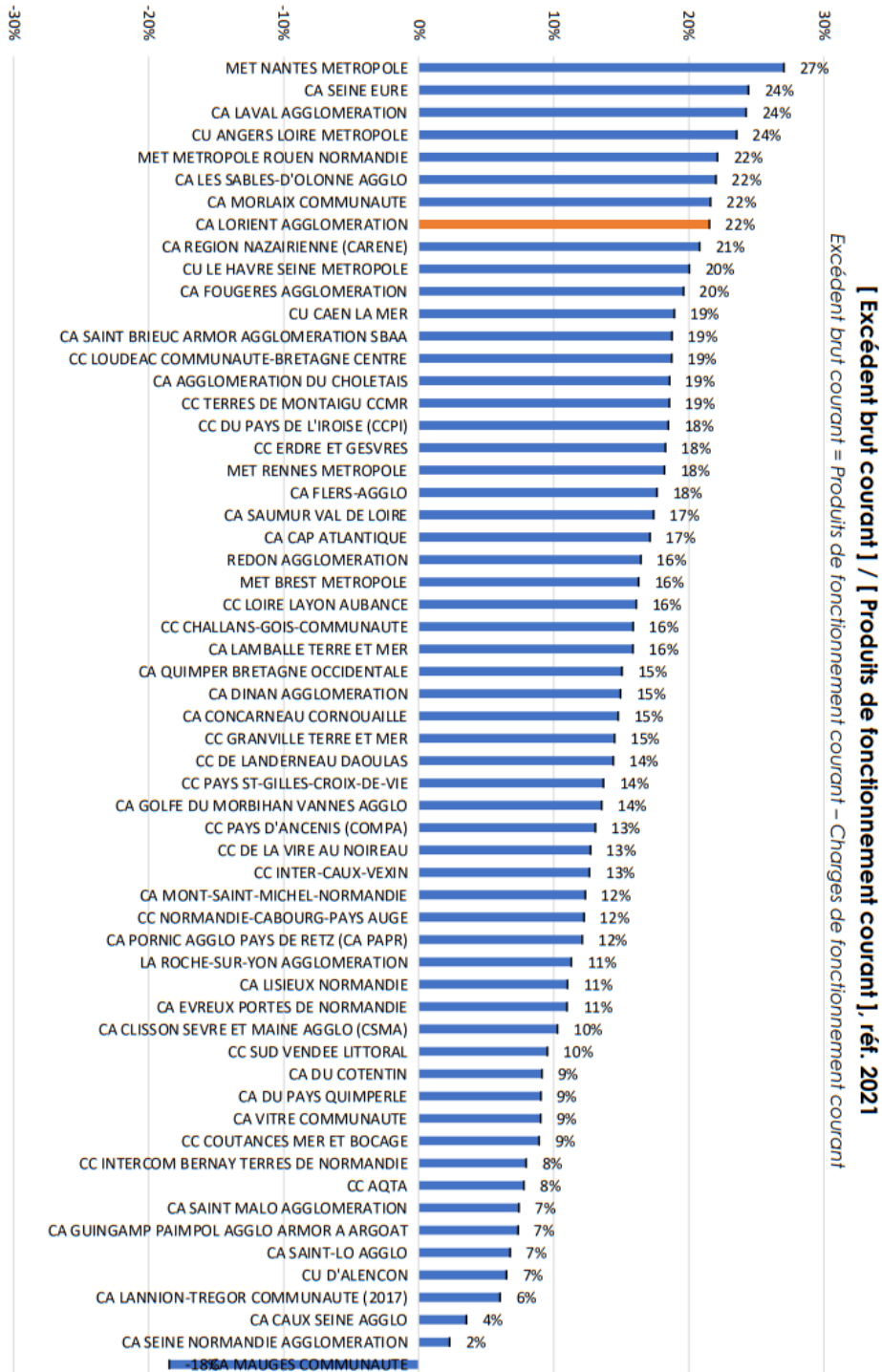
4) COMPARAISON AVEC DES COMMUNAUTÉS DU GRAND OUEST (BRETAGNE, NORMANDIE, PAYS DE LA LOIRE) DE PLUS DE 50 000 HAB

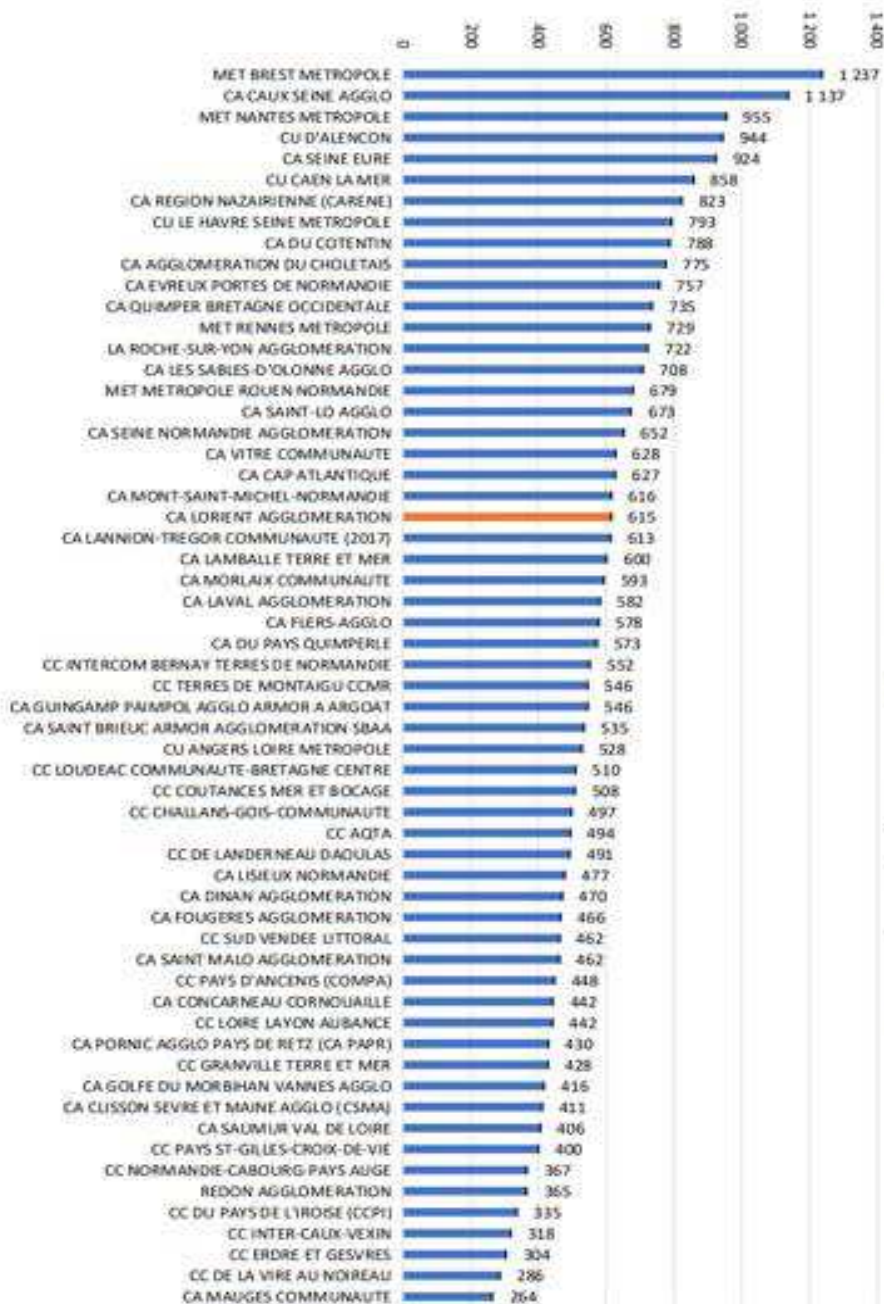
Le rapport d'orientations budgétaires comporte une programmation des dépenses, des informations relatives à la dette, l'épargne et le personnel. Cette analyse comparée de la situation avec d'autres EPCI du grand-Ouest, nonobstant la diversité des territoires, des compétences transférées et des dynamiques de territoire, a pour objectif de participer à la logique d'information qui conduira au vote du budget 2024.

Le taux d'excédent de 22 % à la sortie de la crise COVID traduit une gestion financière saine et la solidité de l'EPCI.

Taux d'excédent brut courant, réf. 2021 – Budget principal

ressources
Consultants Finances



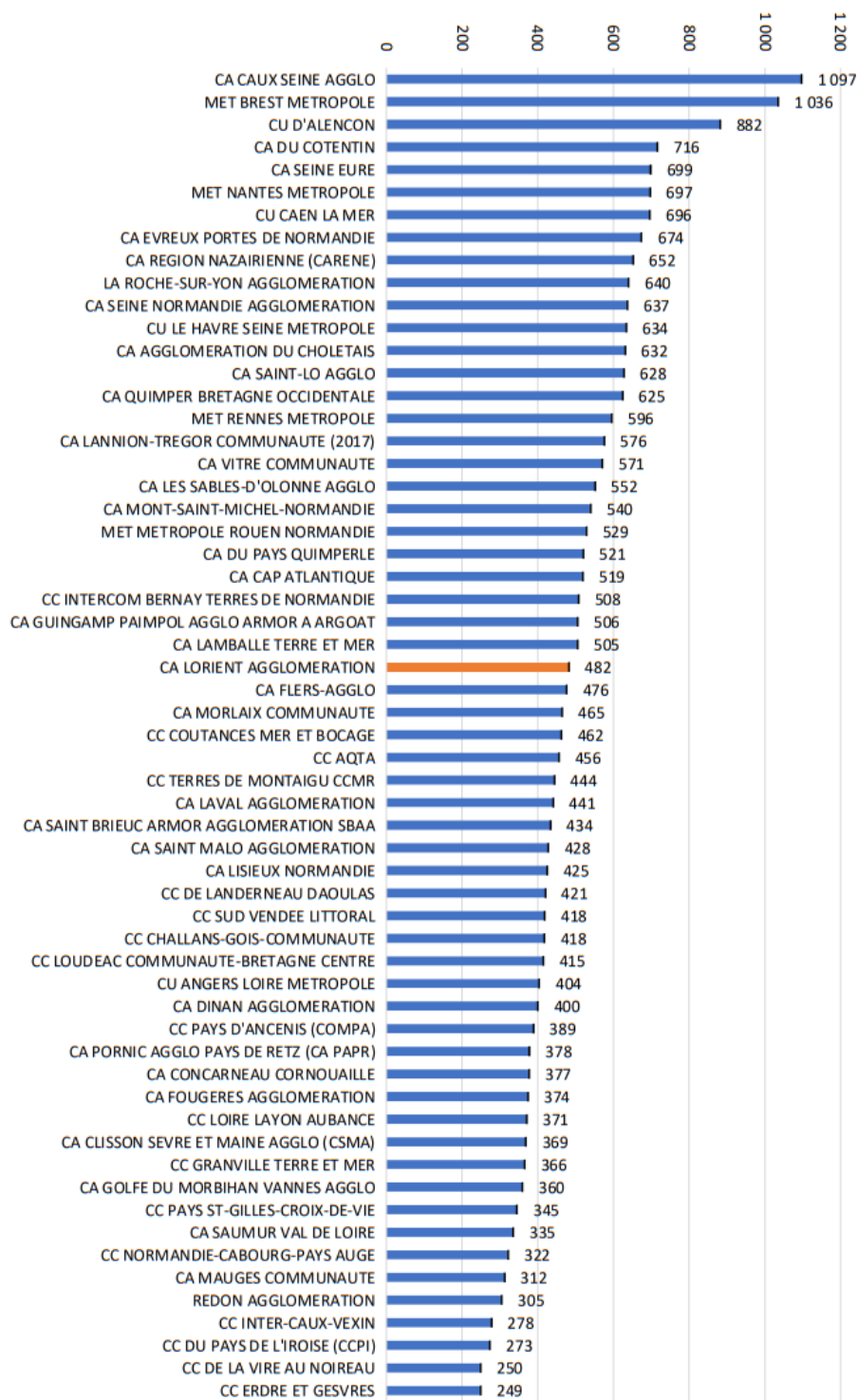


Produits de fonctionnement courant par habitant (pop. DGF), réf. 2021

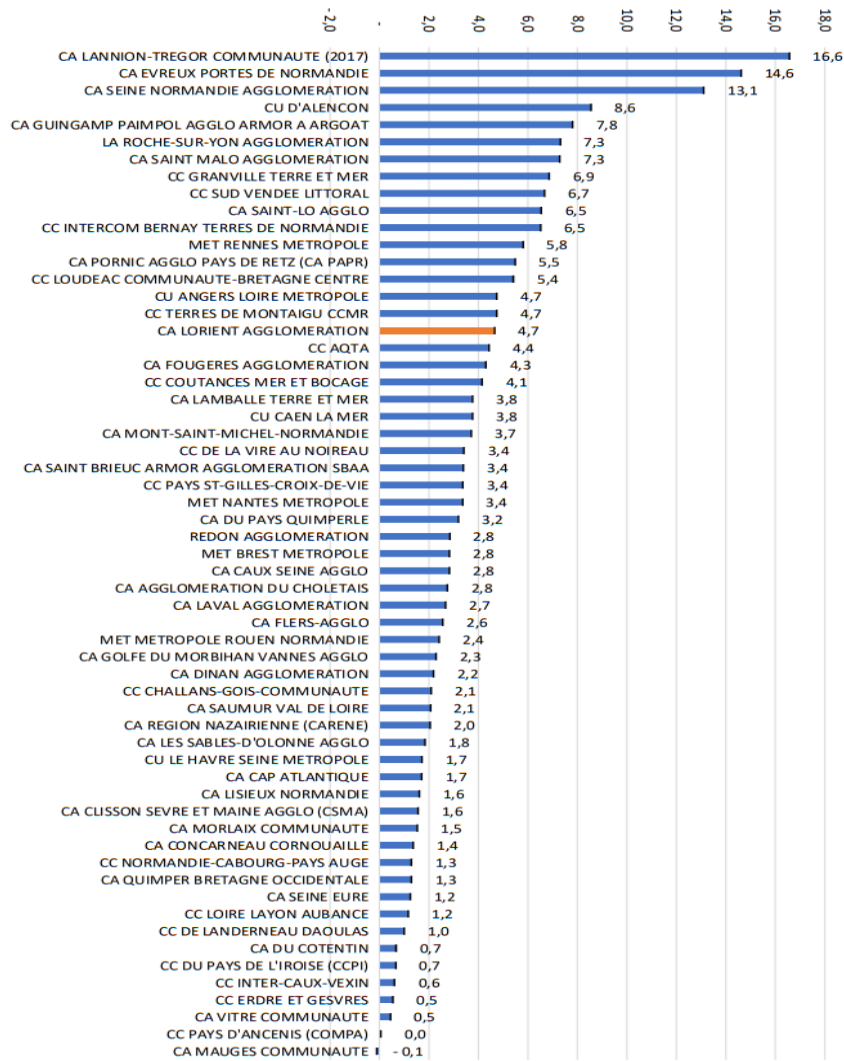
Produits de fonctionnement courant par habitant (pop. DGF), réf. 2021 - Budget principal

RESSOURCES
Comptabilité financière

Charges de fonctionnement courant par habitant (pop. DGF), réf. 2021



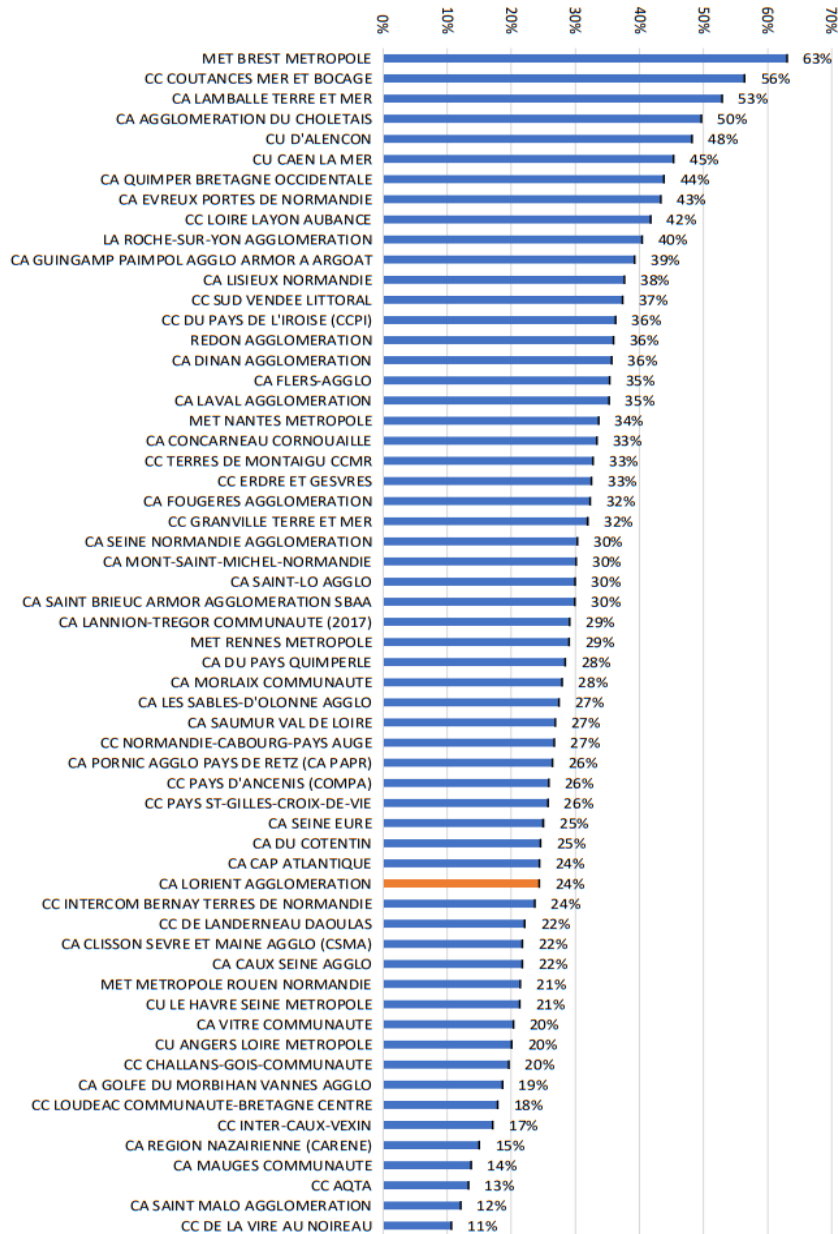
Lorient Agglomération a une capacité de désendettement en dessous des 6 ans, alors que le seuil critique est généralement évalué à 11/12 ans (puisque en moyenne une collectivité emprunte à 15 ans, ceci signifie qu'elle ne dispose plus de couverture budgétaire suffisante pour la dette future).



Ratio [Encours de la dette] / [CAFI, réf. 2021]

Ratio [Encours de la dette] / [CAFI, réf. 2021 - Budget principal]

Le poids des charges de personnel dans le total des charges de fonctionnement témoigne d'une bonne gestion qui résulte aussi d'une maîtrise du poids de la masse salariale.



[Charges de personnel] / [Charges de fonctionnement courant], réf. 2021

Poids des charges de personnel dans le total des charges de fonctionnement courant, réf. 2021

RESSOURCES
Consultants Finances

10

B ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les budget 2024 s'élèveraient aux alentours de 150 M€ dépenses réelles et ordre, soit dans les hypothèses environ 133 M€ de dépenses réelles contre 124,34 M€ en 2023, 116,4 M€ de votées en 2022.

Les dépenses de fonctionnement

Les subventions et contributions aux environs de 39 M€

Les subventions et contributions de fonctionnement devront s'inscrire dans un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un soutien adapté à nos partenaires. Leur répartition sera définie au moment des arbitrages budgétaires.

Les contributions aux budgets annexes des Ports de Plaisance et des Transports Urbains sont présentées dans les éléments relatifs à ces budgets annexes.

Les charges financières : 3.7 M€

Les charges financières pour 2023 sont significativement supérieures du fait de la forte progression des taux observés en une année comprenant aussi des charges relatives aux budgets annexes pour lesquelles des produits sont prévus au chapitre 76. Les explications complémentaires vous sont fournies dans le rapport de stratégie de la dette qui sera adossé au budget primitif 2024.

Les recettes de fonctionnement

Les montants ci-après sont estimatifs, ils sont susceptibles de modifications notamment selon l'évolution du projet de loi de Finances pour 2024. Elles s'élèveraient aux alentours de **148 M€** et sont constituées dans les grandes masses comme suit :

LES PREVISIONS 2023 POUR LA FISCALITE DE LORIENT AGGLOMERATION

Produit de fiscalité (en M€)	2021	2022	2023	Estimation BP 2024	Variation 2022/2023 (%)
TH					
Fraction de TVA-TH	30,58	33,558	35,270	36,030	5%
THRS	2,496	2,478	2,653	2,760	7%
FB	1,232	1,278	1,362	1,415	7%
FNB	0,092	0,095	0,101	0,104	7%
TAFNB	0,239	0,242	0,258	0,265	7%
TEOM	24,173	25,036	26,661	27,780	6%
CFE	15,168	15,613	16,641	17,105	7%
CVAE	11,409	10,532			-100%
Fraction de TVA-CVAE			12,803	12,880	
TASCOM	3,511	4,090	4,034	3,975	-1%
IFER	0,924	0,958	1,000	1,025	4%
TOTAL	89,825	93,881	100,785	103,340	7%
Hors rôles supplémentaires et complémentaires					
2020-2022= Consommés, 2023 = notifié prévisionnel (1259 FPU)					

*Hors rôles supplémentaires et complémentaires
 2022 = notifié définitif*

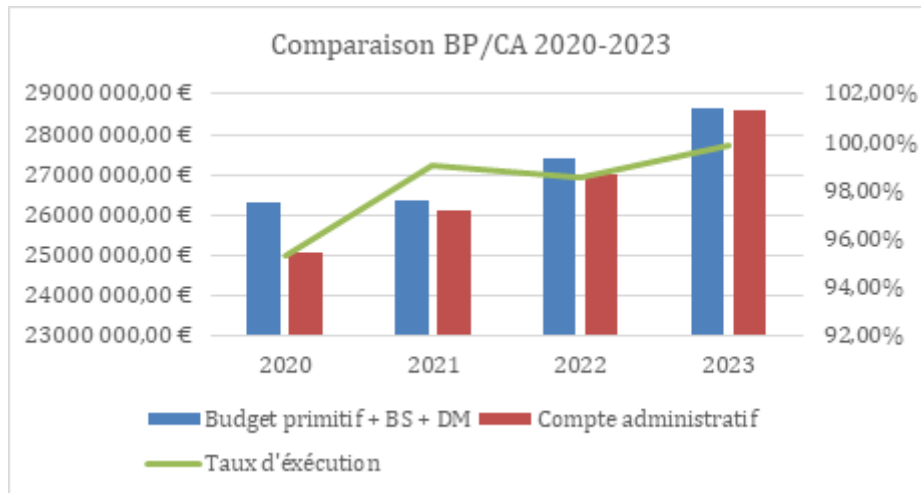
Compensations fiscales (en M€)	2021	2022	2023	Estimation BP 2024	Variation 2022/2023 (%)
Compensations ménages	0,065	0,066	0,07	0,07	6%
Compensations économiques	4,564	4,701	5,121	5,336	9%
TOTAL	4,629	4,767	5,191	5,409	9%

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE DE L'EPCI

Quelques éléments de mise en perspective sur le chapitre 012 :

Sur le plan des dépenses, le montant du BP 2023 avec BS et DM était de 28,6 M€ et le BP 2024 s'élèverait à 30,1 M€, soit une augmentation de 5,2%, correspondant à un montant de 1,5M€.

Sur les quatre dernières années, les BP, CA et taux d'exécution ont évolué de la manière suivante :



Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par des évolutions législatives et réglementaires qui sont venues impacter le budget du personnel en 2023 et dont les effets se poursuivront en 2024 et auxquelles s'ajoutent les mesures gouvernementales 2024 :

Intitulé	Effet	Impact 2023	Impact 2024	Coût annuel
Augmentation de la valeur du point de 1,5%	01/07/2023	173 985 €	162 421 €	336 406 €
Augmentation de l'indice minimum de rémunération à IM 361	01/05/2023	39 218 €	19 577 €	58 795 €
Augmentation de 5 points majorés sur tous les indices FP	01/01/2024		227 000 €	227 000 €
Augmentation des charges patronales CNRACL (1 point)	01/01/2024		114 000 €	114 000 €

Sur cette base, les dépenses inscrites en 2024 prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel :

- au GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade, d'échelon et de promotion interne) : 152 k€
- à l'effet année pleine des recrutements effectués ou lancés en 2022 : 532 k€

D'autres éléments contribuent également à l'augmentation : participation à la mutuelle, enveloppe prévisionnelle pour d'éventuelles ruptures conventionnelles, forfait mobilité durable, prestations sociales supplémentaires, capital décès, besoins de nouveaux recrutements, ...

Une prévision de -150 k€ de vacances de postes frictionnelles (décalages de recrutements liés essentiellement à des tensions sur le marché de l'emploi) peut venir atténuer la dépense en 2024.

Quelques éléments de mise en perspective sur le volet des effectifs :

Au 31 octobre 2023, l'établissement comptait 617 agents titulaires stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, dont 257 femmes soit 41,65 % de l'effectif et 360 hommes soit 58,34 % de l'effectif.

Les agents se répartissent principalement dans les filières administrative et technique, avec seulement 5 agents dans les autres filières.

La filière administrative compte 191 agents soit 30,95 % de l'effectif, la filière technique 421 agents soit 68,23 % de l'effectif.

La situation globale par filière et catégorie se présente de la manière suivante :

Filière	Catégorie	Femme	Homme	Total	Total
Filière administrative	A	40	17	57	
Filière médico-sociale	A	2		2	
Filière Sociale	A	1		1	
Filière technique	A	34	33	67	127
Filière administrative	B	47	11	58	
Filière animation	B	1		1	
Filière technique	B	35	63	98	157
Filière administrative	C	74	2	76	
Filière animation	C	1		1	
Filière technique	C	22	234	256	333
	Total	257	360	471	617

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A	77	50	127
B	83	74	157
C	97	236	333
Total	250	367	617

Filière	Administrative	Technique	Animation	Médico- sociale	TOTAL
Nombre d'agents	191	421	2	3	617

127 agents occupent un poste de catégorie A (77 femmes et 50 hommes) avec une forte représentation de femmes dans la filière administrative, 157 agents occupent un poste de catégorie B (83 femmes et 74 hommes) avec une plus forte représentation des femmes dans la filière administrative, et a contrario une plus forte représentation des hommes dans la filière technique. 333 agents occupent un poste de catégorie C (97 femmes dont la plus grosse part dans la filière administrative et 256 hommes dont 234 dans la filière technique).

Sur cet effectif global, sont rémunérés sur les budgets annexes :

Budget 3 - Eau

Au 31 octobre 2023, 78 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Eau et sont répartis de la manière suivante :

		Femme	Homme	Total
Filière administrative	A	1		1
Filière administrative	B	4	1	5
Filière administrative	C	18		18
Filière technique	A	3	2	5
Filière technique	B	6	9	15
Filière technique	C	1	33	34
	Total	33	45	78

Budget 6 - PAE

Ce budget rémunère au 31 octobre 2023, 4 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget PAE et sont répartis de la manière suivante :

		Femme	Homme	Total
Filière administrative	A	1	1	2
Filière administrative	B	1		1
Filière technique	A	1		1
	Total	3	1	4

Budget 8 - Assainissement collectif

Au 31 octobre 2023, 48 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Assainissement collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femme	Homme	Total
Filière administrative	C	2		2
Filière technique	A		1	1
Filière technique	B	1	6	7
Filière technique	C	1	37	38
Total		4	44	48

Budget 9 - Assainissement non collectif

Au 31 octobre 2023, 7 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Assainissement non collectif et sont répartis de la manière suivante :

		Femme	Homme	Total
Filière technique	B	2	2	4
Filière technique	C		3	3
Total		2	5	7

Budget 11 - Energies

Au 31 octobre 2023, 2 agents titulaires sont rémunérés sur le budget Energies

		Homme	Total
Filière technique	A	2	2
Total		2	2

Budget 2 - Transports Urbains

Au 31 octobre 2023, 7 agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés à titre permanent, sont rémunérés sur le budget Transports urbains et sont répartis de la manière suivante :

		Femme	Homme	Total
Filière administrative	A	1		1
Filière administrative	B	1		1
Filière administrative	C	2		2
Filière technique	A	1	1	2
Filière technique	B		1	1
	Total	5	2	7

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses se situeraient à 77 M€ (hors opération d'ordre).

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement se situeraient, à ce stade de la préparation budgétaire aux alentours de 57 M€. Elles s'élevaient à 47,56 M€ au BP 2022 et 50.46 M€ en 2023.

Dépenses financières

Les dépenses financières d'investissement regroupent les immobilisations financières (chapitre 27 - avances remboursables), les prises de participation (chapitre 26) hors le remboursement en capital de dette. Il serait envisagé au BP 2024, 5.1 M€ de dépenses.

Le remboursement de capital de dette est estimé au BP 2024 aux alentours de 14 M€.

Opérations pour compte de tiers

Il serait prévu au BP 2024 près de 450 K€ de dépenses au titre des opérations sous mandat, l'opération de la STEP du port de pêche touchant à son terme.

Les recettes s'élèveraient à 63 M€ (hors opération d'ordre).

A ce jour, sont inscrites environ 5.8 M€ de subventions d'investissement perçues dont 1 M€ d'attribution de compensation d'investissement.

Les recettes financières sont prévues, hors emprunts de l'exercice, à 5 M€ correspondant au remboursement de capital de dette pris en charge par le budget principal puis remboursé par les budgets annexes.

Sur la base du niveau des dépenses d'équipement les recettes de FCTVA sont attendues légèrement supérieures à 4 M€.

La prévision de dette serait aux alentours de 44 M€.

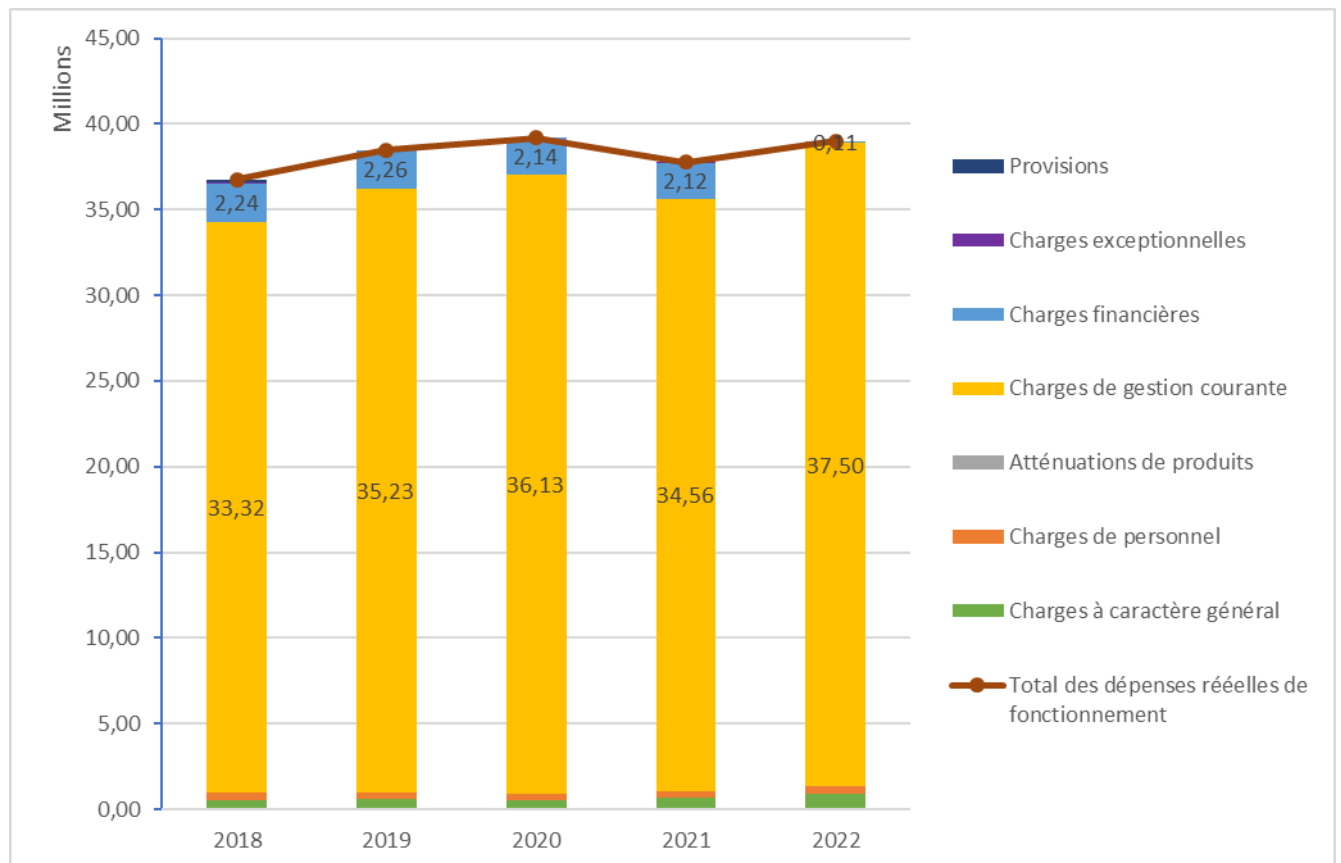
IV. ORIENTATIONS 2024 POUR LES BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

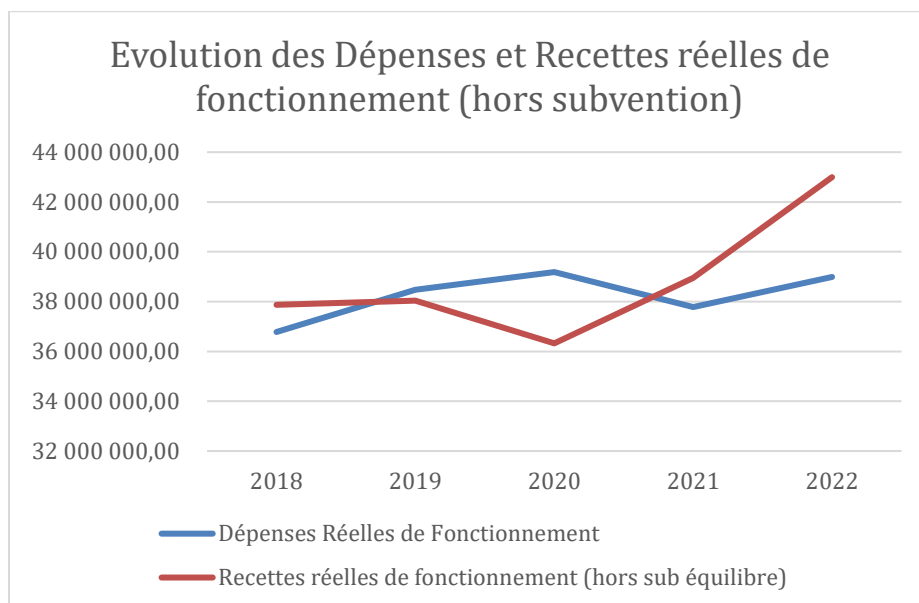
Analyse rétrospective :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement constituées de la rémunération du délégataire. En conséquence, elles évoluent mécaniquement selon la révision annuelle des coûts d'exploitation en application du contrat de DSP.

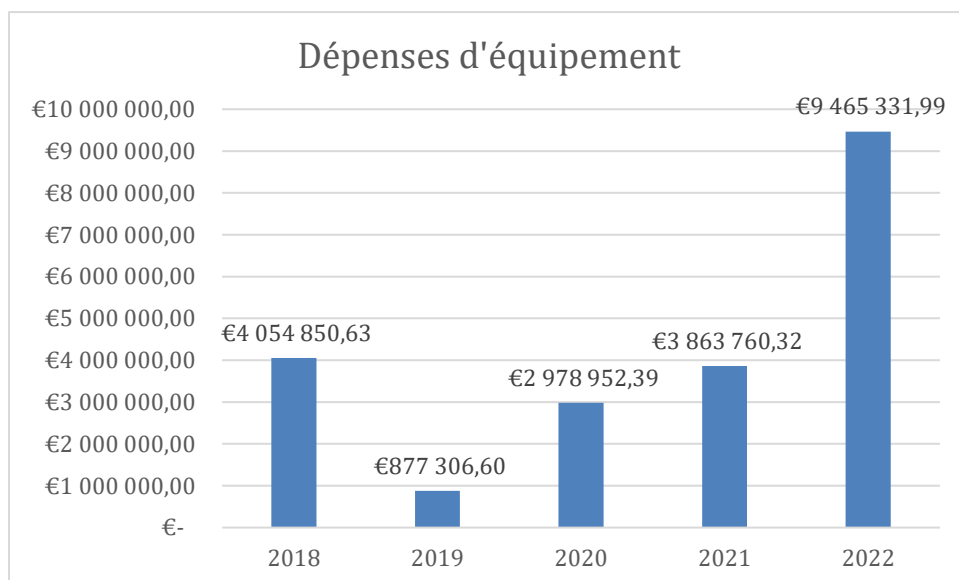
Or, ces charges, après une baisse en lien avec la diminution des charges supportées par le délégataire, notamment en période de confinement, ont de nouveau un rythme soutenu. Par contraste, la minoration forte des frais financiers résulte de l'arrêt du dispositif de remboursement au budget principal du flux de dette relatif au TCSP (réponse aux remarques de la Chambre régionale des comptes).



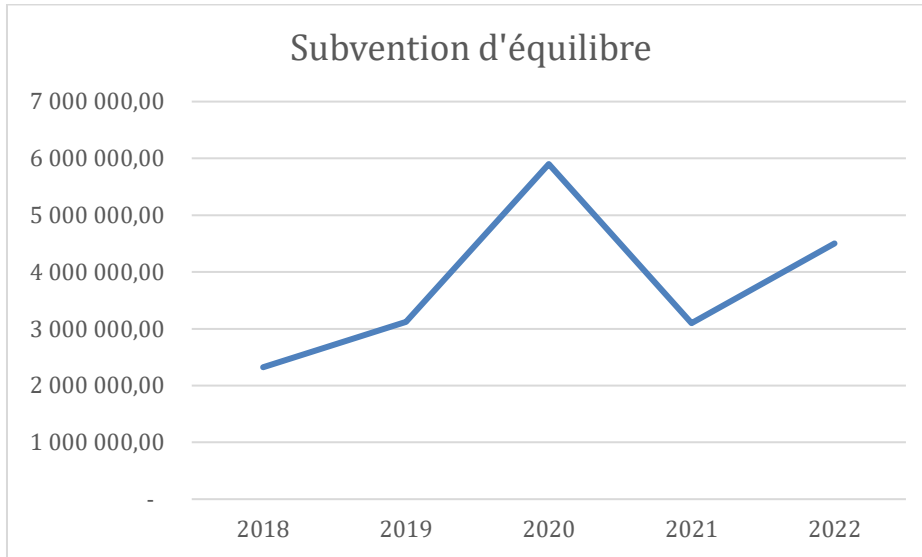
Après le fort impact de la crise sanitaire en 2020, les recettes de ce budget sont dynamiques notamment les recettes commerciales et le versement mobilité.



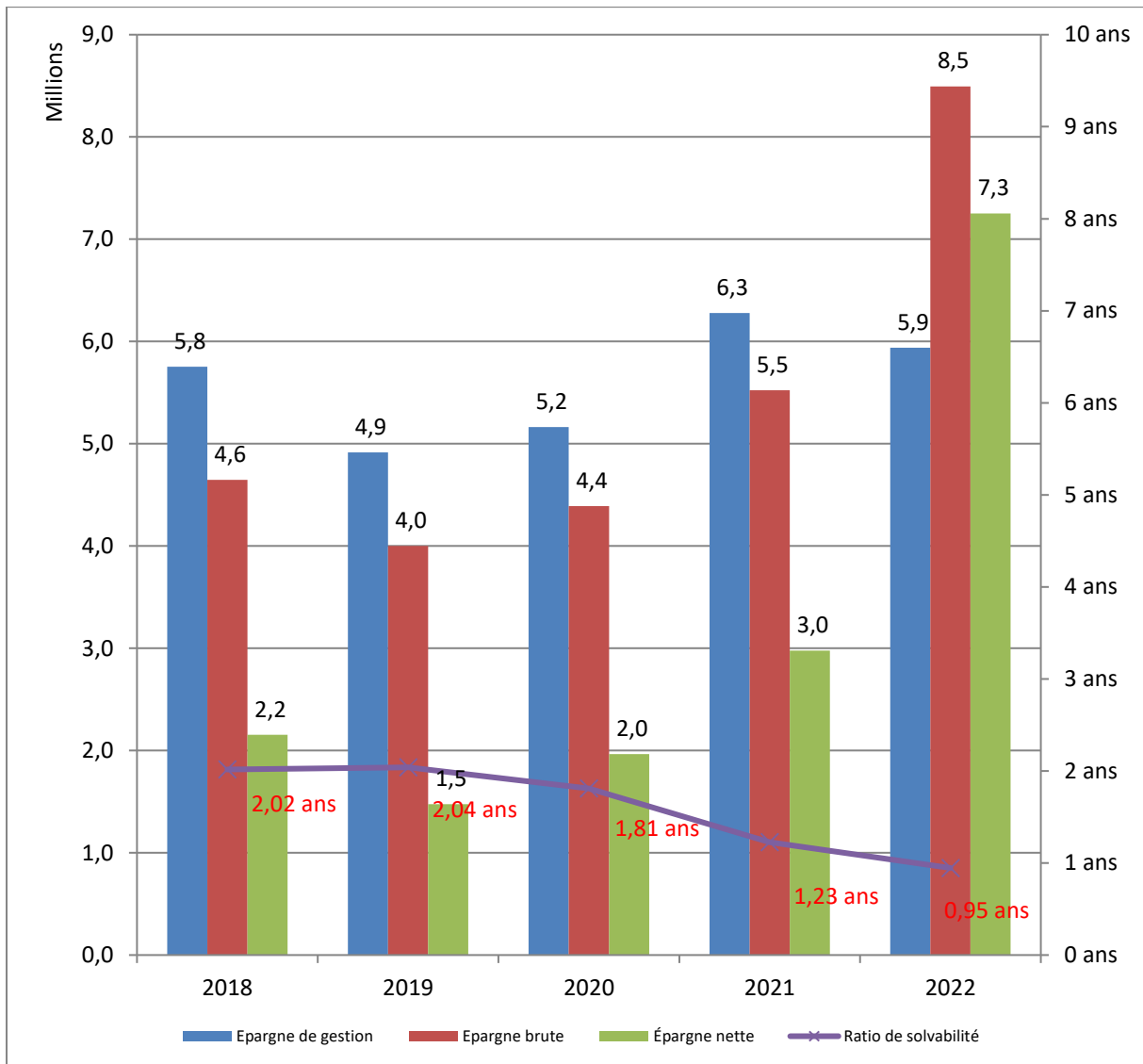
Le niveau des dépenses d'équipement connaît un fort effet haussier avec le début du programme de transition énergétique du parc de bus prévu sur plusieurs années à venir.



La forte progression de la rémunération du délégataire a conduit à relever le niveau de la subvention d'équilibre versée par le budget principal mais à un niveau inférieur à 2020 et ce malgré la baisse significative des frais financiers.



Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions de la section de fonctionnement. A noter, en 2022, une épargne brute en forte progression du fait de recettes exceptionnelles d'un montant de 1 635 K€ au titre de la recette issue du protocole transactionnel sur le solde l'année 2020 avec le délégataire et d'une reprise de provision de 1 033 K€.



A la clôture de l'exercice 2022 le résultat net global était stable par rapport à celui de l'exercice 2021 : 972 132.49 € au CA 2022 et 997 807.62 € au CA 2021.

Hypothèses d'exécution 2023

Section de fonctionnement

L'année 2023 est impactée par l'application d'un coefficient d'actualisation important sur la rémunération du délégataire qui a pour effet de faire atteindre un montant conséquent de cette rémunération (44,57M€).

Le produit de versement mobilité observe une belle dynamique en lien avec la hausse des salaires, cependant les recettes commerciales peinent à retrouver le niveau antérieur à la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre porte une inscription de 10M€ mais il s'agit d'une inscription maximale qui sera activée selon les consommations finales observées tant en dépenses qu'en recettes.

Section d'investissement

Le niveau des dépenses d'équipement 2024 sera fonction du rythme de versement des acomptes sur les achats de bus bioGNV et H2.

Le recours à l'emprunt en sera ajusté. Jusqu'à présent, ce budget présentait un ratio de solvabilité très raisonnable car inférieur à 2 ans.

Orientations 2024 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2024, sous réserve des derniers arbitrages, sont la traduction budgétaire de la politique de transition écologique rapide du service de transports urbains pour 14,5 M€. Les recettes de subventions d'investissement attendues seraient de l'ordre de 2,9 M€ à ajuster selon les notifications à intervenir sur l'année.

La bonne dynamique du versement mobilité permettra partiellement de faire face à la progression envisagée de la rémunération du délégataire, dans le cadre d'un nouveau contrat de DSP qui s'établirait en hausse de 10% entre 2023 et 2022. Les frais financiers auront aussi un fort impact sur les équilibres avec le fort recours à l'emprunt dans un contexte de taux inflationniste.

La subvention du budget principal vers le budget annexe transports sera donc à majorer sur 2024.

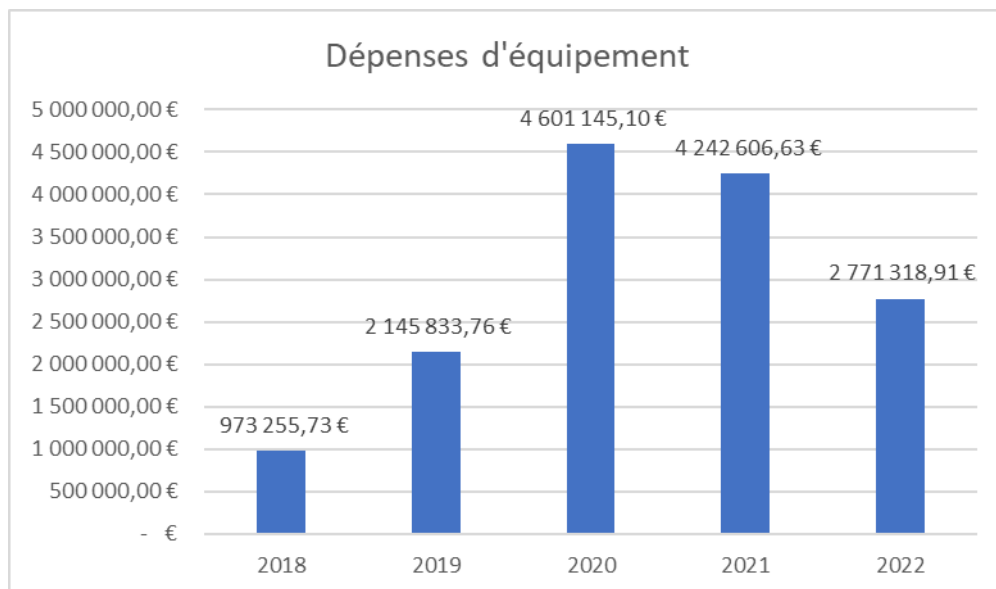
Programmation pluri-annuelle d'investissement (PPI) au delà de 2024 (sous réserve d'arbitrage)

	2025	2026
Investissements durables : transition énergétique	9 530 000	13 150 000
Modernisation patrimoine : renouvellement du SAEIV et billettique, boutique IZILO	435 000	435 000

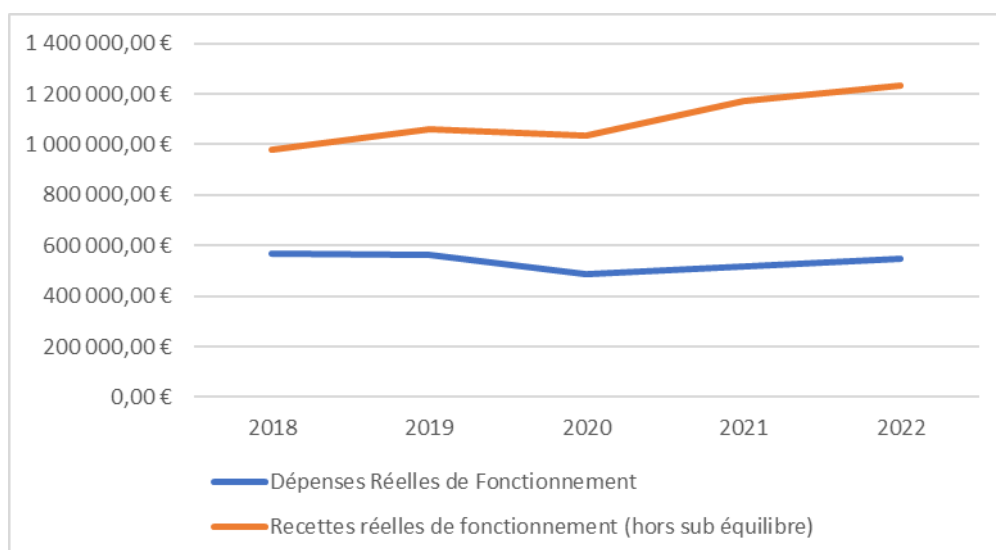
B) BUDGET ANNEXE PORTS DE PLAISANCE

Analyse rétrospective :

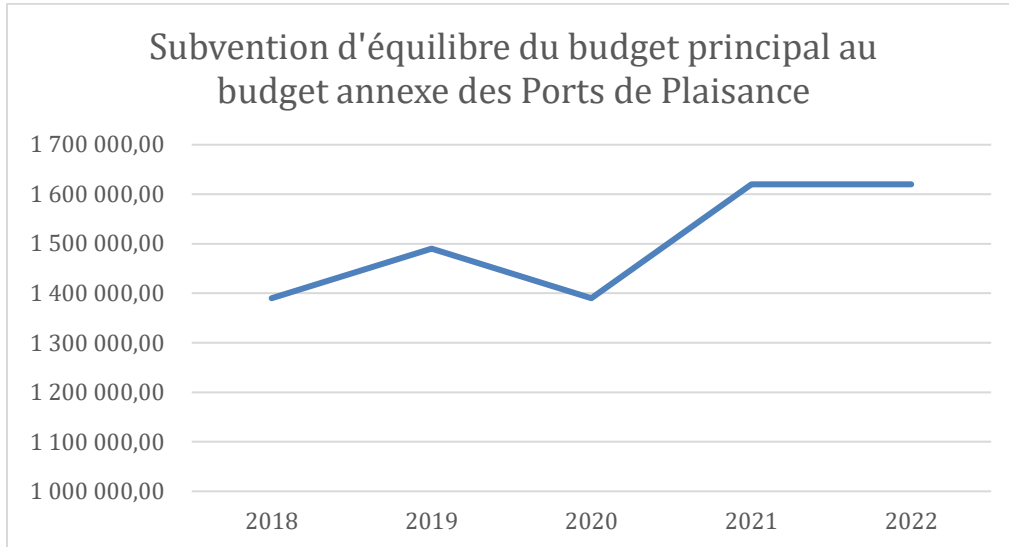
Le budget des ports de plaisance connaît un niveau d'investissement soutenu sur ces dernières années avec un fléchissement en 2022 dû à des taux de consommation moindres.



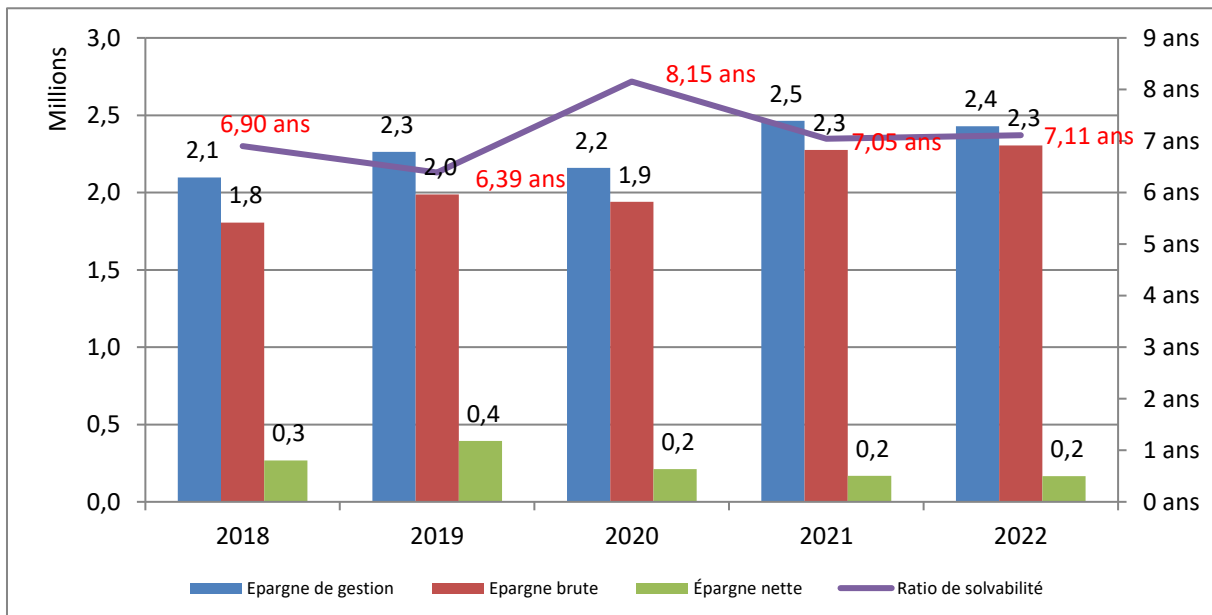
Sur la même période l'écart entre les recettes (hors subvention d'équilibre) et les dépenses réelles d'exploitation s'est amélioré, passant de près de 400 K€ à plus de 680K€. Ceci est principalement dû à la diminution des charges financières grâce à une évolution des taux d'intérêts contenue du fait de la part significative de taux fixe antérieure à la reprise des taux et un recours à l'emprunt également contenu parallèlement au tassement des taux de consommation des dépenses d'équipement. Le produit de la redevance perçue du délégataire a également légèrement progressé grâce à la part variable dépendante de l'évolution du chiffre d'affaires.



Néanmoins le niveau élevé de dépenses d'équipement entièrement financées par emprunt contraint fortement ce budget. Malgré le niveau important des dotations aux amortissements qui progresse annuellement, le poids de la dette en capital à rembourser n'est pas couvert par ces dotations. L'équilibre réel de ce budget ne peut donc être atteint qu'avec le maintien d'un niveau élevé de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.



Les niveaux d'épargne reflètent ces évolutions.



Le ratio de solvabilité est élevé. L'épargne nette faible est le signe d'un autofinancement insuffisant à prémunir ce budget d'une augmentation de son encours de dette. Ceci est préjudiciable en période de hausse de taux et de niveau d'investissement soutenu.

A la clôture de l'exercice 2022 le résultat net global était du même ordre que celui de l'exercice 2021 : 730 280.76 € au CA 2022 et 773 787.47 € au CA 2021.

Situation envisagée en 2023

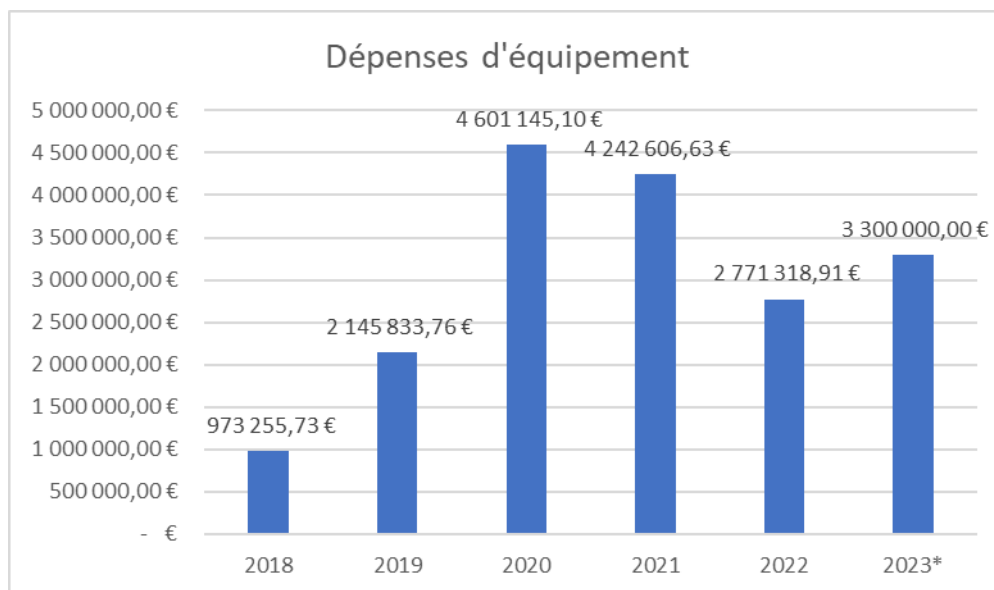
Section de fonctionnement

Les recettes du produit de la redevance versée par le délégataire ne sont pas suffisamment dynamiques et conséquentes pour faire face à la contrainte d'équilibre de ce budget.

La subvention d'équilibre envisagée à son niveau d'inscription (2 M€) permettrait de dégager une épargne nette attendue de l'ordre de 400 k€, soit un niveau plus élevé que celui constaté au CA 2022.

Section d'investissement

Pour l'exercice 2023 le niveau de dépenses d'équipement est attendu proche de 3.3 M€ (à ajuster selon réception ou non des dernières situations de marchés) et celui des recettes de subventions d'équipement de l'ordre de 118 K€.



**estimation*

Le financement de ces dépenses d'équipement nécessitera un recours à l'emprunt qui sera un peu supérieur au remboursement en capital sur l'exercice de 2,3 M€ (à ajuster selon l'atterrissage définitif de l'exercice). Ceci aura pour effet d'augmenter légèrement l'encours de dette mais la capacité de désendettement attendue pour fin 2023 devrait rester aux alentours de 7 ans.

Orientations 2024 :

Les dépenses d'équipements programmés pour 2023, sous réserve des derniers arbitrages, sont en progression avec 5,2 M€ de dépenses prévues, traduction budgétaire de l'ambition politique pour les ports et la maritimité.

Au regard des premiers équilibres du budget, la subvention d'équilibre versée au budget annexe par le budget principal est envisagée à un niveau proche de celui du BP 2023 (2 M€).

La faible épargne nette de ce budget, la part modeste des dépenses d'équipement pouvant faire l'objet de subventions et les ambitions importantes sur ce domaine auront, en l'état actuelle de la concession portuaire, une répercussion importante sur le niveau de cette subvention d'équilibre à l'avenir.

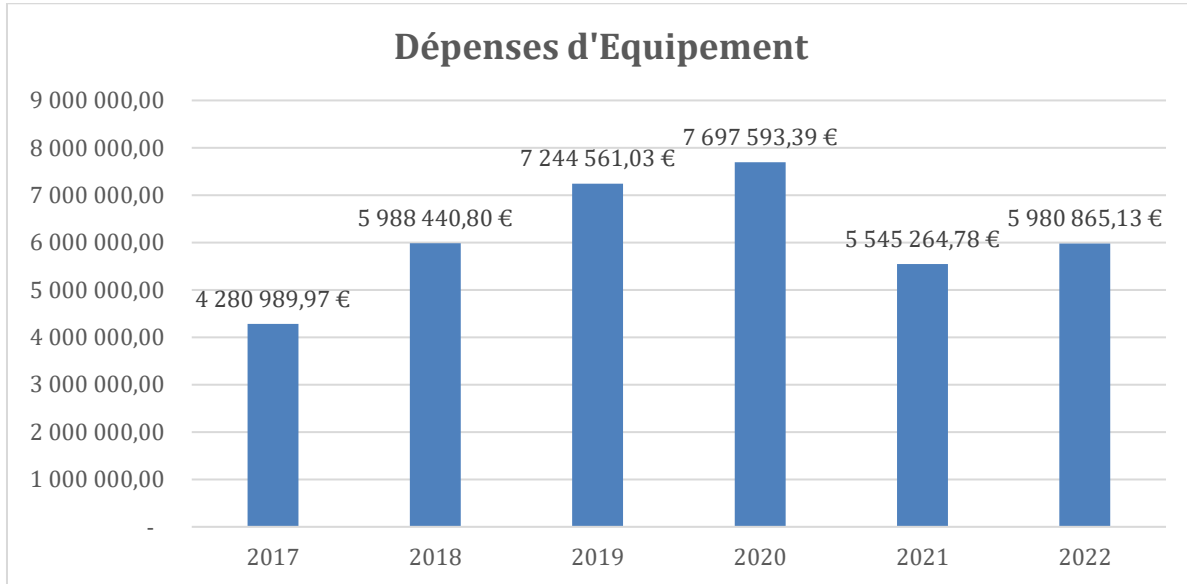
Programmation pluri-annuelle d'investissement (PPI) au delà de 2024 (sous réserve d'arbitrage)

	2025	2026
Dragages et gestion des sédiments portuaires	2 105 K€	2 305 K€
Dour Glaz	150 K€	150 K€
Installations portuaires	8 915 K€	9 940 K€

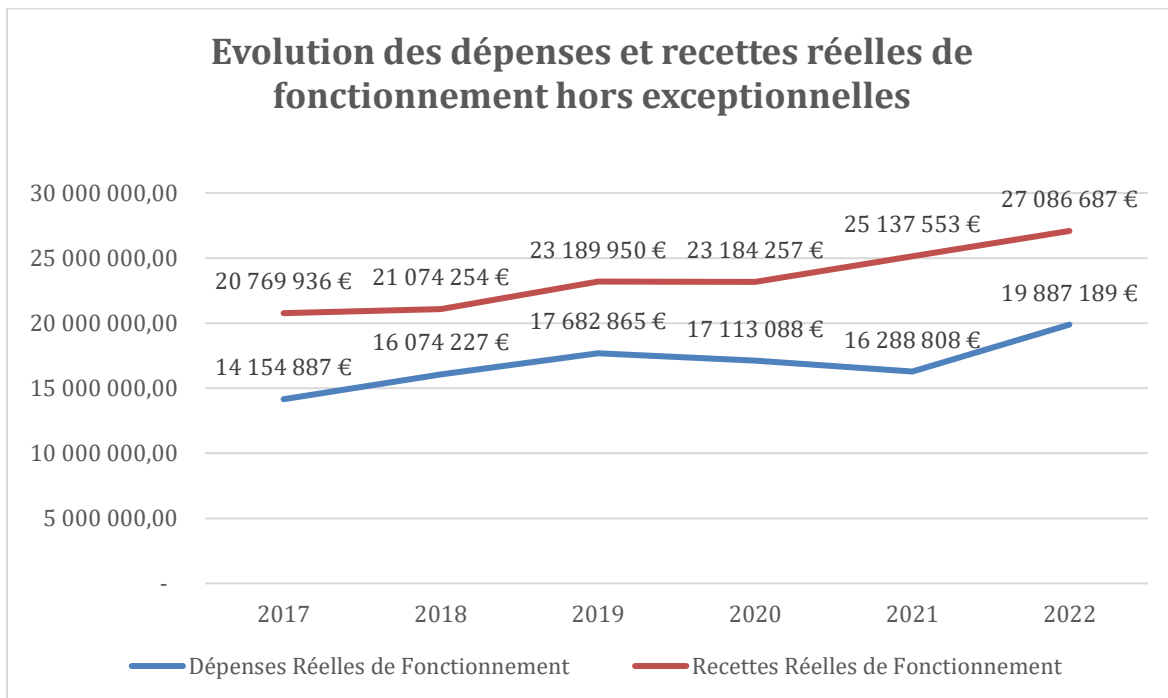
C) BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Analyse rétrospective :

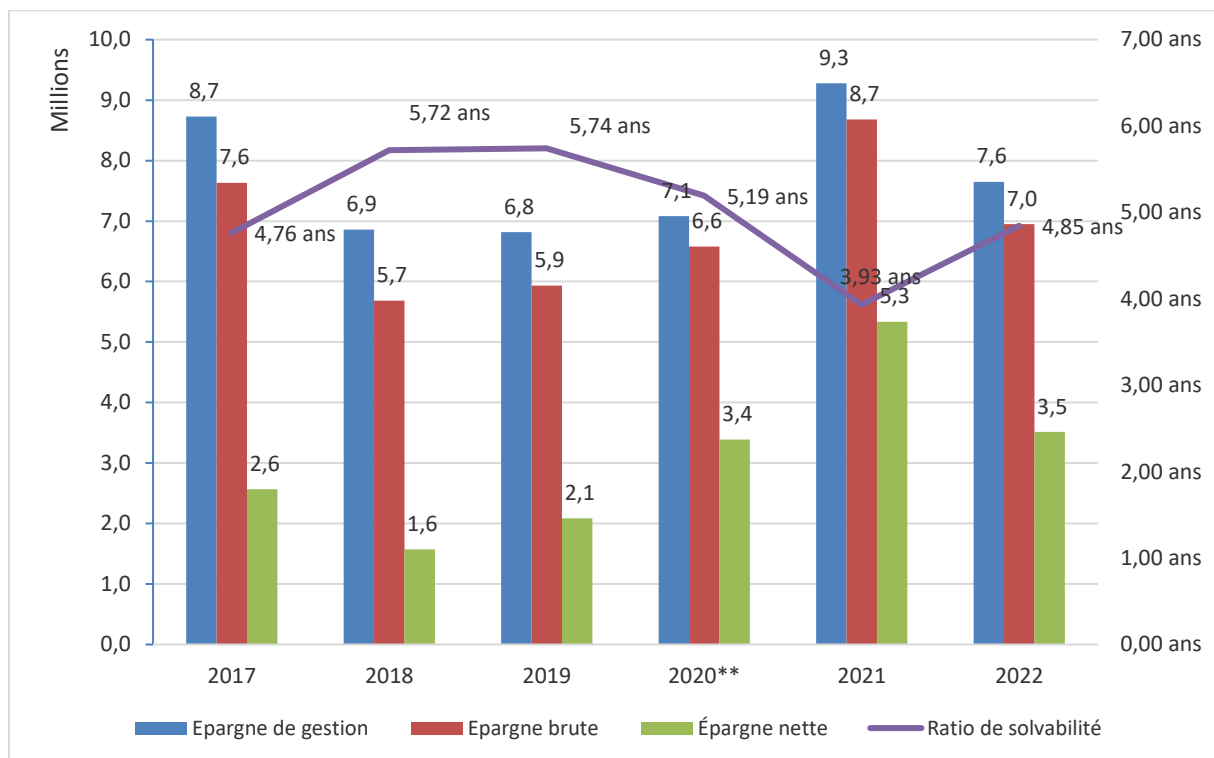
Le niveau d'investissement 2022 sur le budget Eau se maintient à un niveau équivalent par rapport à celui de 2021.



En rétrospective, les dépenses et recettes de fonctionnement, après une évolution relativement parallèle sur la période 2016-2020, s'accroissent depuis 2021. Augmentation des dépenses : + 3,6 M€ / 2021 et des recettes : + 2 M€ / 2021.



Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.



Après une amélioration en 2021, l'épargne de gestion retrouve en 2022 un niveau comparable aux années antérieures à 2021. Le niveau de solvabilité devra être, dans les prochaines années, un point de vigilance avec l'effet conjugué d'un accroissement des dépenses de fonctionnement plus rapide que l'accroissement des recettes de fonctionnement et d'une augmentation des emprunts pour financer les investissements.

Situation envisagée en 2023

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, l'année 2023 devrait s'achever avec un bon niveau de réalisation. La bonne dynamique des ventes d'eau, sous réserve des travaux comptables finaux, devrait permettre d'atteindre le montant budgété, vraisemblablement le dépasser (26 M€ voté en 2023).

Section d'investissement

Des incertitudes demeurent encore sur les montants des derniers acomptes attendus. Toutefois, la réalisation en dépenses d'équipement devrait être équivalent à celui de 2022 : 6 M€.

Le niveau de recours à l'emprunt sera fonction de la confirmation du niveau des recettes de fonctionnement et du niveau des dépenses d'équipement.

Analyse Prospective :

Sous réserve des équilibres à atteindre

Recettes et Dépenses de fonctionnement envisagées pour le Budget Primitif 2024 :

Pour les ventes d'eau, il sera proposé une augmentation du volume des recettes intégrant les évolutions tarifaires de consommation d'eau et la poursuite de la convergence. Le montant des recettes de vente en gros devrait par contre rester stable.

Au global, les inscriptions budgétaires envisagées en recettes seront prudentes, notamment pour tenir compte du ralentissement constaté dans le secteur de l'immobilier.

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont :

L'achat d'eau auprès de l'exploitant des usines de Petit Paradis et Coët Er Ver et de l'Eau du Morbihan pour les secteurs Nord et EST.

Les rémunérations des marchés d'exploitation et de distribution pour les secteurs Ouest, Est et Nord.

- Aussi la refacturation de la redevance pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (neutre en dépense et en recettes).

Ces dépenses devront prendre en compte, dans un contexte inflationniste, les évolutions des rémunérations des titulaires des marchés sur la base des révisions de prix.

Recettes et Dépenses d'investissement envisagées pour le Budget Primitif 2024 :

Les dépenses d'équipements se situeraient aux environs de de 4,6 M€ et permettraient la poursuite du renouvellement des réseaux d'eau potable et réseaux d'eaux brutes.

Également, il serait programmé en 2024 :

- La réalisation de la nouvelle UTEP de Beg Minio à Ploemeur : 3,3 M€ (fin des travaux prévus en 2025) ;
- Le redimensionnement et le bardage des silos de l'UTEP du Petit Paradis (0,7 M€) ;
- Une première tranche d'investissement sur l'UTEP de Langroise ;
- Diverses opérations, de moindre ampleur, sur l'UTEP de Languidic, les ouvrages de production de Bubry, le réservoir de la Montagne du Salut, ainsi que divers travaux sur les ouvrages de production de Groix et Coët er Ver.

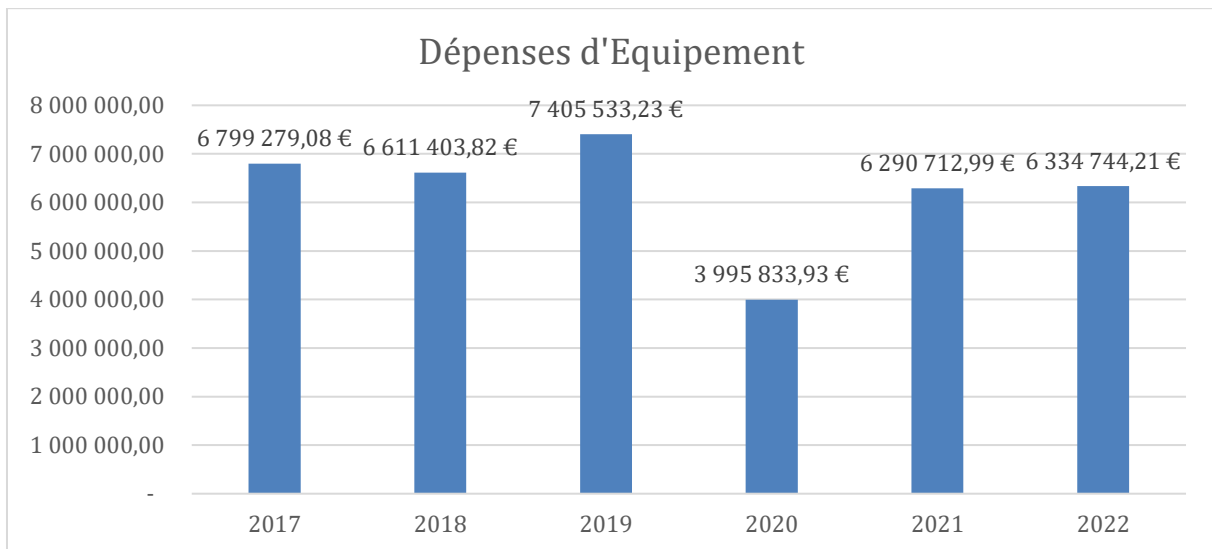
Programmation pluri-annuelle d'investissement (PPI) au-delà de 2024 (non exhaustif) :

Fiche PPI	Projets	2025	2026
P44	Renouvellement de l'usine de Beg Minio Ploemeur	878 000	
P46	Renouvellement des réseaux d'eau (eau potable et eau brute)	6 540 000	7 400 000

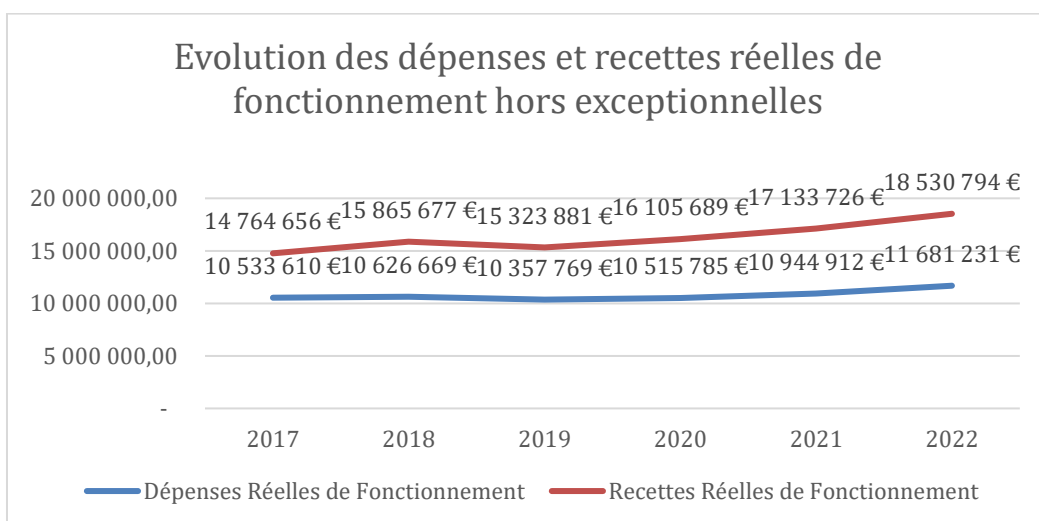
D) BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Analyse rétrospective :

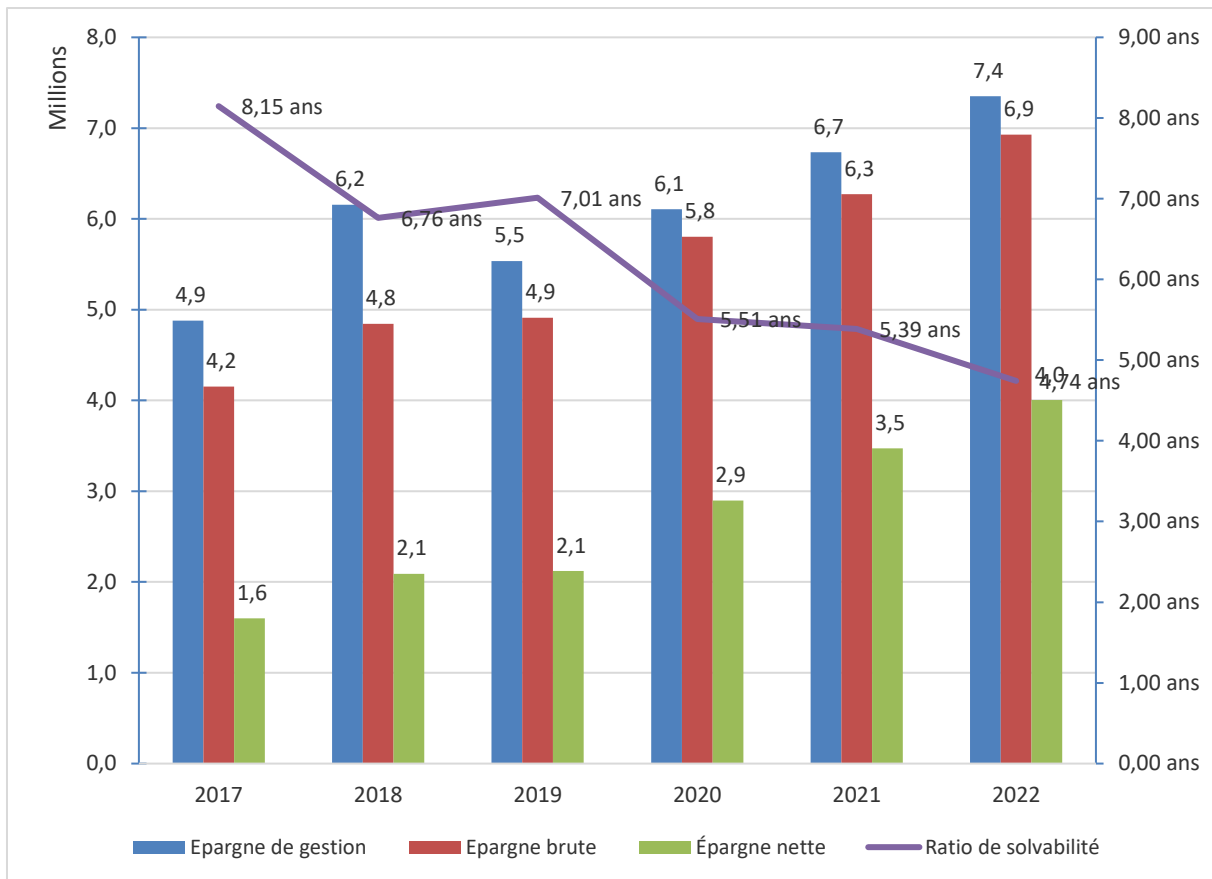
A la clôture de l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont à un niveau équivalent à 2021 et retrouvent le niveau des années antérieures à la crise sanitaire.



Depuis 2019, les dépenses et recettes de fonctionnement augmentent continuellement, toutefois l'écart entre les recettes et les dépenses s'accroît sensiblement : 5 M€ en 2019, 6,8 M€ en 2022.



Les niveaux d'épargne reflètent les évolutions de la section de fonctionnement.



Le ratio de solvabilité continue de s'améliorer. Cependant, l'accroissement des dépenses de fonctionnement plus rapide que celui des recettes de fonctionnement, dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt sera à surveiller dans le cadre de la démarche de mise aux normes en cours par le biais du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

Situation envisagée en 2023

Section de fonctionnement :

A ce stade de l'exécution budgétaire, les recettes de fonctionnement attendues devraient être inférieure à la prévision budgétaire. Une raison identifiée est la moindre récupération de la PFAC : potentiellement 0,5M€ au lieu du 1 M€ prévu au budget.

Considérant la très forte dépendance de l'épargne de gestion au chapitre 70 (100 % des recettes réelles de la section de fonctionnement), cette dernière pourrait être inférieure à celle de 2022 : 7,4 M€.

Section d'investissement :

Pour l'exercice 2023, le niveau de dépenses d'équipement devrait être proche de 11 M€, considérant le volume de mandatement estimé d'ici à la clôture comptable, supérieur aux dépenses d'équipement 2022 : 7 M€.

Au regard du contexte en fonctionnement et en investissement, le recours à l'emprunt pourrait être supérieur à celui de 2022 : 2M€.

Analyse Prospective :

Sous réserve des équilibres à atteindre pour le budget 2024

Recettes et Dépenses de fonctionnement envisagées pour le Budget Primitif 2024 :

Le budget 2024 devra prendre en compte les évolutions tarifaires qui seront votées. Pour autant, les inscriptions budgétaires sont prudentes pour les travaux en raison de la baisse du volume de permis de construire instruits. Risque de recettes moins dynamique en 2024.

Les dépenses comprennent notamment :

Les contrats d'exploitation des services d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) sur les communes de Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur ;

L'achat des produits de traitement pour les STEP gérées en régie. Ce poste est en très forte augmentation en raison de l'explosion des prix de ces produits dans le contexte très inflationniste de ce secteur d'activité très tributaire des prix de l'énergie ;

L'entretien des hydrocureuses qui ont 9 ans et commencent à nécessiter des coûts d'entretien assez conséquents ;

La facturation de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dont l'intégralité des encaissements est reversée à cet organisme. Ce chapitre est équilibré en dépenses et en recettes.

Recettes et Dépenses d'investissement envisagées pour le Budget Primitif 2024 :

Pour 2024 les investissements prévus sont notamment :

D'important travaux sur les STEP de Lorient et Ploemeur (3 M€) ;

Des dépenses prévues sur les STEP concernent des travaux pour les aires de boues et les centrifugeuses sur la STEP d'Hennebont (0,6 M€), ainsi que pour le renforcement de la centrifugation sur la STEP de Lanester (0,2 M€) ;

Les travaux de raccordement de Gâvres sur la STEP de Riantec et des effluents de Kergonan à Languidic vers la STEP de Languidic ;

Le renouvellement des réseaux d'assainissement collectif (6 M€).

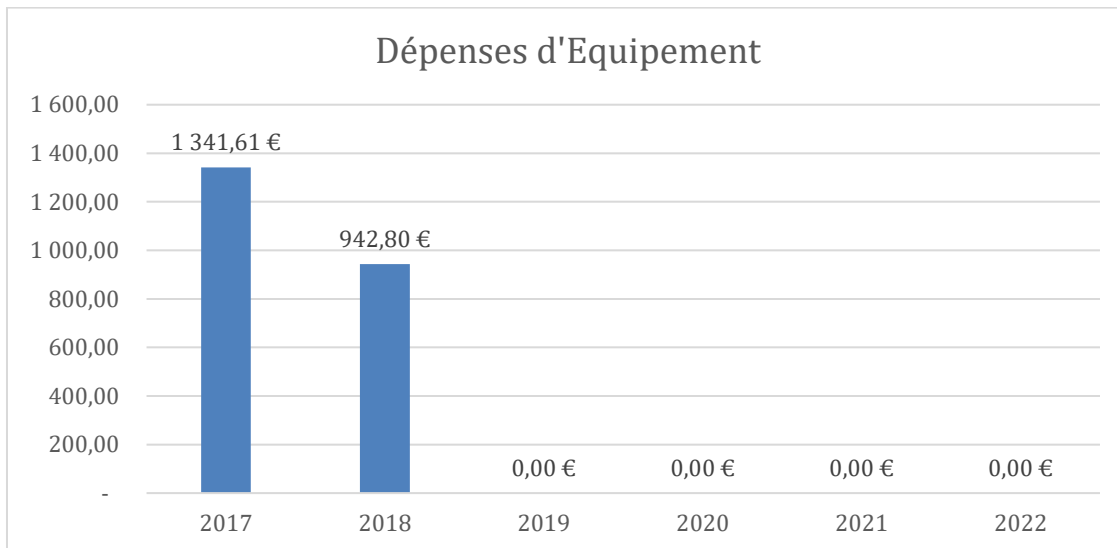
Programmation pluri-annuelle d'investissement (PPI) au-delà de 2024 (non exhaustif) :

Fiche PPI	Projets	2025	2026
P47	Aménagement et renouvellements sur stations d'épuration du territoire	4 152 000	150 000
P48	Réorganisation des transferts d'effluents entre communes limitrophes - raccordement Gâvres sur Port-Louis	500 000	
P49	Renouvellement des réseaux eaux usées et lutte contre les eaux parasites	6 460 000	6 310 000

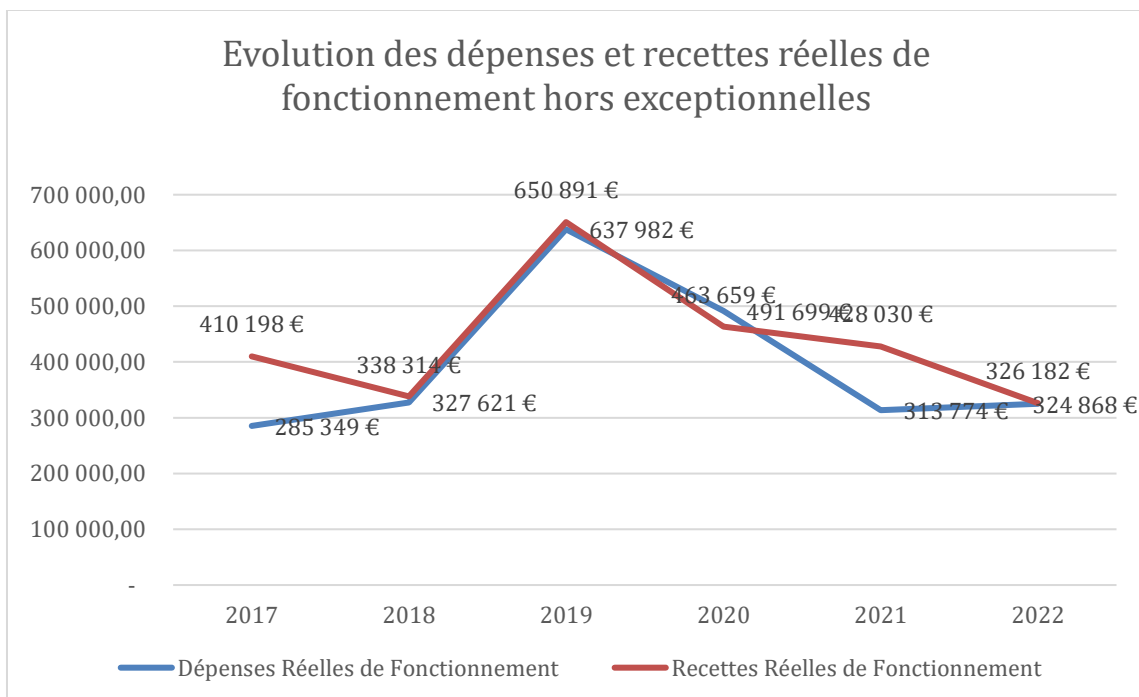
E) Budget annexe de l'assainissement non collectif

Analyse rétrospective :

Aucunes dépenses d'investissement depuis 2018.



En fonctionnement, le solde de la section de fonctionnement est très faible. Une variation des dépenses ne peut s'accompagner que d'un ajustement équivalent en recettes.



Hypothèses d’atterrissage 2023 :

Section de fonctionnement :

Les résultats de l’exercice 2023 sont attendus avec un niveau de recettes réelles inférieures à celles budgétées (0,3 M€). Pour autant, le solde de fonctionnement devrait rester positif.

Section d’investissement :

La section d’investissement présentera un excédent de clôture, d’environ 40 K€ : les recettes de la section d’investissement (exclusivement les amortissements des immobilisations) n’étant pour l’instant consommées par aucune dépense.

Analyse prospective :

La section de fonctionnement, à ce stade de la préparation budgétaire, est d’un montant supérieur aux années antérieures, du fait du chapitre 012 (masse salariale).

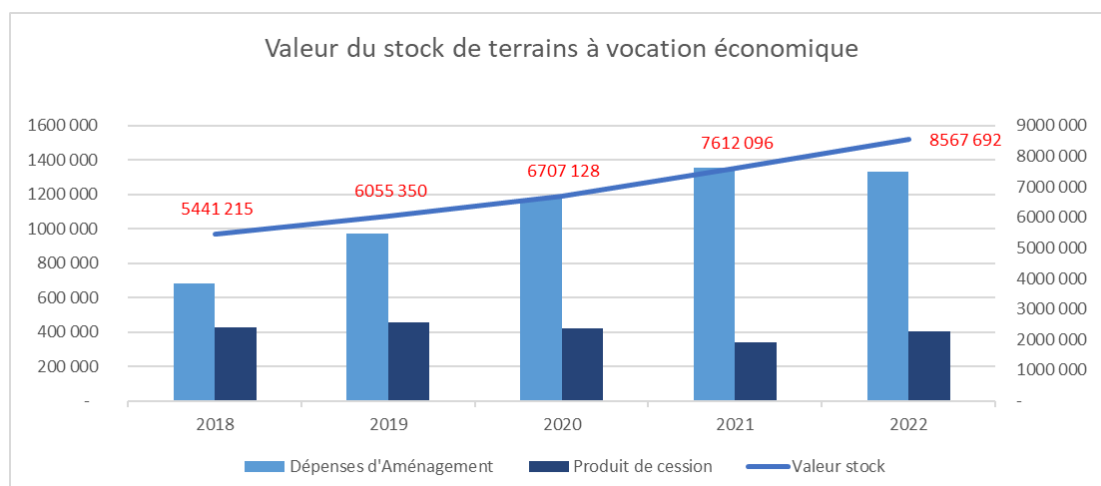
Il n’y a pas de dépenses d’équipements programmées au budget primitif 2024.

En recettes d’investissement, seules les dotations aux amortissements sont inscrites.

F) BUDGET ANNEXE DES PARCS D’ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget des parcs d’activité est un budget dit « de lotissement », géré en comptabilité de stocks. A ce titre, les dépenses d’équipements liées à l’achat et à la viabilisation de terrains ainsi que les recettes de cession sont enregistrées en section de fonctionnement. La section d’investissement comptabilisant le financement de ces opérations (dette).

La différence entre dépenses d’aménagement et recettes de cessions constitue la variation du stock (valeur des terrains à commercialiser).



Analyse rétrospective :

Au cours des exercices 2018 à 2022, la valeur du stock de terrains à vocation économique de Lorient Agglomération a augmenté de 57%, passant de 5 441 K€ à 8 565 K€. Entre 2021 et 2022, le stock a augmenté de 955 K€.

Cette augmentation illustre une volonté de déployer l'offre de foncier économique sur le territoire. Elle est le résultat de dépenses de viabilisation et acquisition de 5.5 M€ sur la période pour des produits de cession de 2.05 M€. En 2022, les dépenses de viabilisation étaient de 1.3M€ et les recettes de cession 0.4M€.

Hypothèses d'exécution 2023 :

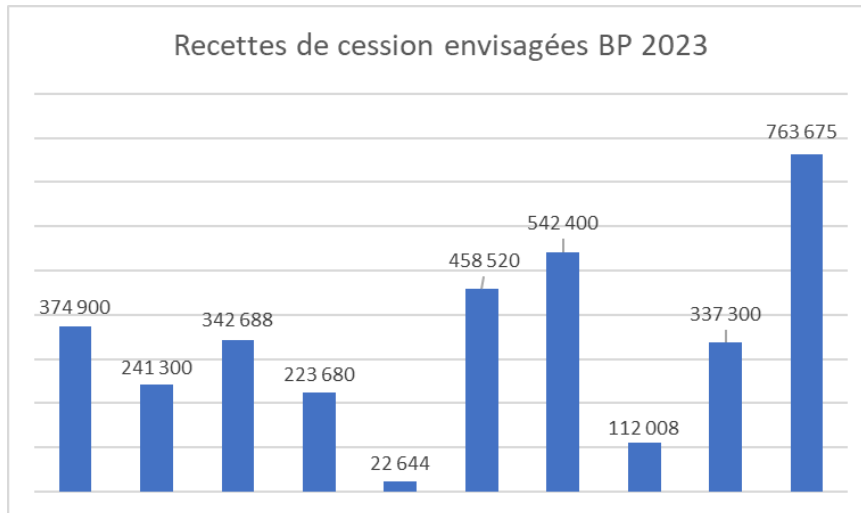
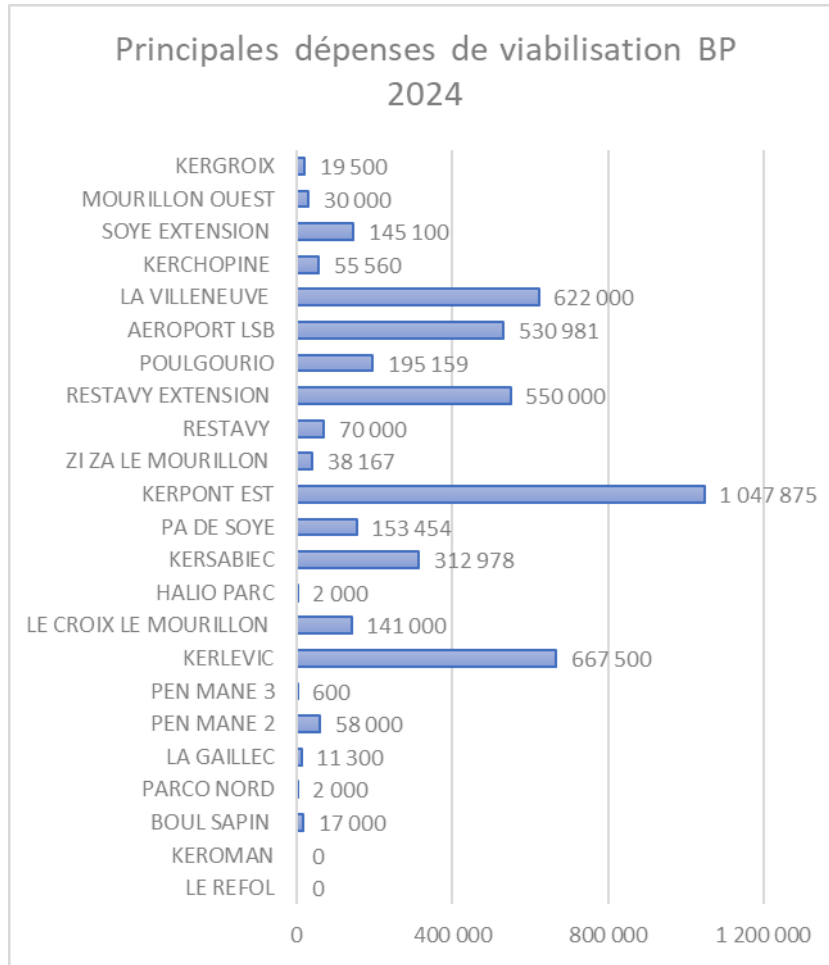
Il est à ce jour envisagé un niveau de dépenses sur l'exercice de près de 2.3 M€ pour 3 M€ de recettes (recettes de cession), soit une réduction de la valeur de stock de 0.7 M€ pour un stock total approchant les 7.9 M€. Cependant, deux ventes de terrains doivent être opérées d'ici la fin de l'année pour un montant de 2.557M€ avec un risque de décalage sur l'année 2024. La non réalisation de ces ventes aura un impact sur la variation de stock.

	Montant	Date de la vente
QUEVEN CARAVANES / QUEVEN -MOURILLON OUEST	1 158 960 €	20/11/2023
BRUNEEL / CAUDAN -KERGOUSSEL	1 398 400 €	24/11/2023
	<u>2 557 360 €</u>	

Le recours à l'emprunt 2023 dépendra de la réalisation de ces ventes. En effet si la totalité de ces ventes sont opérées aucun emprunt sera mobilisé sur le budget PAE, en revanche si l'une de ces ventes n'est pas réalisé le niveau d'emprunt sera compris entre 0.4M€ et 1.7M€.

Orientations 2024

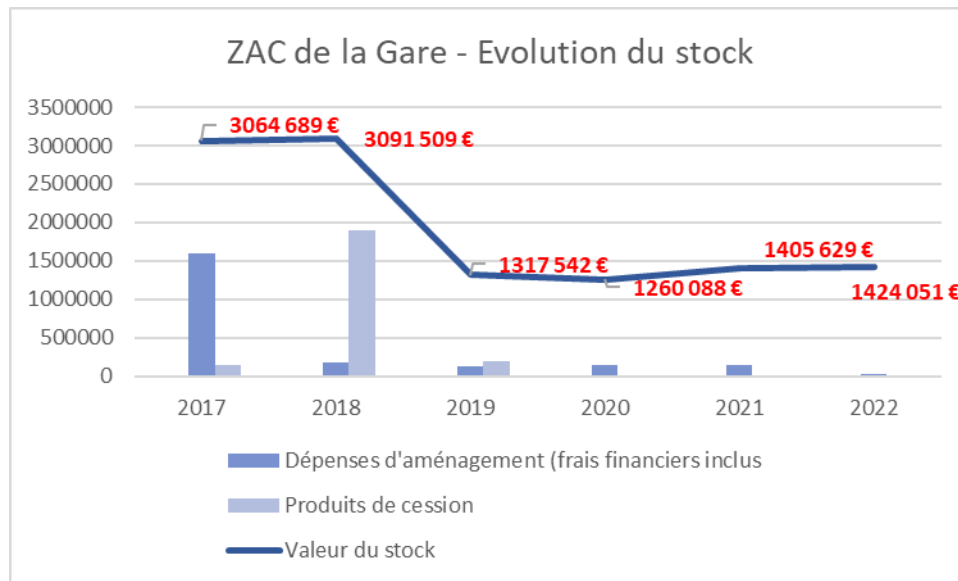
Il est envisagé environ 4.6 M€ de dépenses de viabilisation et 3.4 M€ de recettes, soit une augmentation de la valeur de stock de 1.2 M€. Ce stock sera fiabilisé fonction du niveau d'emprunt 2023, en effet cette variation ne prend pas en compte les frais financiers pour 2023 non encore connus.



G) BUDGET ANNEXE ZAC DE LA GARE

L'opération sur la gare de Lorient fait l'objet d'un budget géré en comptabilité de stocks à l'instar des parcs d'activité économique.

Le stock au 31/12/2022 était de 1,424 M€, relativement stable depuis 2019. Les variations s'expliquant notamment par les frais financiers.



Hypothèses d'exécution 2023 :

2.48 M€ de dépenses sont envisagées à la clôture de l'exercice 2023, dont 1.3 M€ pour l'achat d'un terrain. Cette vente devrait être réalisée courant décembre avec un risque de report sur 2024. Aucune recette est prévue sur 2023.

Le stock attendu fin 2023 sera donc augmenté de 2.48 M€ soit un stock de fin d'année estimée à 3.9M€ si l'achat du terrain est bien réalisé en 2023.

Le recours à l'emprunt 2023 dépendra de la réalisation de l'achat du terrain. En effet si ce dernier est acquis le besoin d'emprunt pour le budget de la Gare est estimé à 1.9 M€, en revanche si cette opération est décalée sur 2024 le niveau d'emprunt sera de 0.4 M€.

Orientations 2024

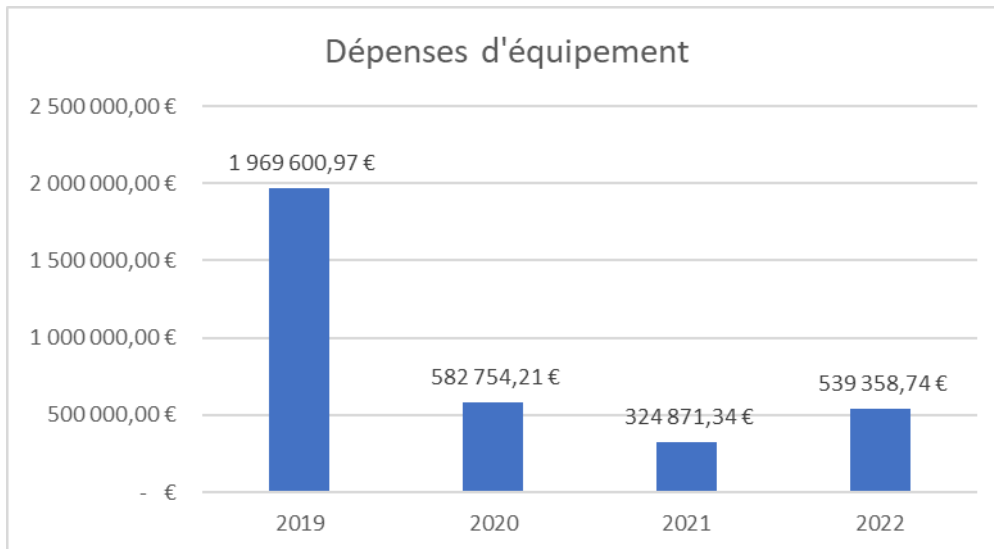
Il est à ce jour envisagé pour près de 0.8 M€ de dépenses et aucune recette sur l'exercices 2024, soit une augmentation de la valeur de stock de 0.8 M€, approchant alors les 4.7 M€. Il est à noter qu'une vente de 4 M€ devait être réalisée, cependant à ce jour elle n'a pas été inscrite par prudence car elle pourrait avoir lieu en 2025, cette vente diminuera considérablement le niveau de stock.

H) BUDGET ANNEXE ENERGIES

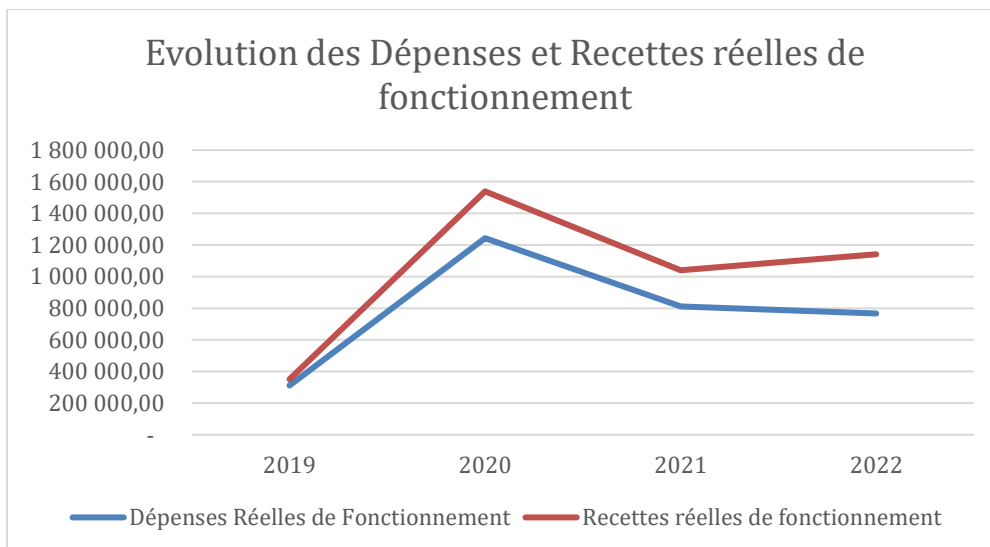
Le budget énergie a été créé en 2019 dans le cadre de l'activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière de Lorient Agglomération. Ce budget, service public industriel et commercial, dispose de l'autonomie financière.

Rétrospective

Les dépenses d'équipement ont été significatives à la création du budget car elles étaient liées à la construction de l'unité de valorisation du biogaz. Depuis, elles concernent essentiellement des installations photovoltaïques.



En fonctionnement, on constate une montée en puissance liée à la mise en service de l'unité de valorisation du biogaz. Les fluctuations entre 2020 et 2021 s'expliquent par l'activité de gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) (en dépenses et recettes) qui varie fortement selon les dossiers présentés. L'année 2022 marque une belle progression des recettes de vente de biogaz et d'électricité photovoltaïque marquant la montée en puissance des nouvelles installations.



Au 31/12/2022 le budget de l'énergie présentait une dette de 1 226 k€ pour une capacité de désendettement de 3,27 ans.

Situation 2023

La section de fonctionnement 2023 devrait connaître une bonne perception de produit de vente biogaz pour parvenir à un niveau jamais atteint proche du million d'euros

Des incertitudes demeurent sur le niveau des dépenses d'équipement 2023 en fonction de la demande ou non d'avance sur le principal équipement à venir à savoir la ferme solaire de Kermat. Selon ce versement ou non, le recours à l'emprunt sera à ajuster.

Orientations 2024

Les dépenses d'équipement sont envisagées aux alentours de 3.3M€. Cela concerne principalement la construction d'une ferme solaire à Kermat pour 3 M€. A ce stade, aucune subvention d'investissement n'est envisagée en perception 2024.

Le recours à l'emprunt envisagé pour le financement de ces dépenses d'équipement serait de l'ordre de 3.2 M€, ce qui constituera un rebond de dette justifié par la volonté de transition énergétique que constitue la construction de cette ferme.

Programmation pluri-annuelle d'investissement (PPI) au delà de 2024 (sous réserve d'arbitrage)

	2025	2026
Construction d'installations photo-voltaïques	1 000 K€	2 000 K€